

ALGER 16

LE QUOTIDIEN DU GRAND PUBLIC

Edition N°1624 du Jeudi 8 Octobre 2026 - Email : alger16bma@gmail.com - Prix 10 DA - ISSN2335-108X - WWW.ALGER16.DZ

ACTUALITE

SPORTS

SANTE

RÉGIONS

CULTURE

PUBLICITE

alger16 le quotidien

alger16, quotidien

ALGER16, LE QUOTIDIEN DU GRAND PUBLIC

SCAN ME



PRÉSIDENTIE DE LA RÉPUBLIQUE



**BOUALEM BOUALEM
INHUMÉ À ORAN**

P. 16

NAPEC 2026 D'ORAN



**LES PROFESSIONNELS
SALUENT L'IMPORTANCE
DE L'ÉVÉNEMENT**

Pp. 4 et 5

APRÈS LA VICTOIRE DES VERTS
FACE AU NIGER (2 - 1, MATCH AMICAL)



**BRAHIM HEMDANI : «LE CHANTIER
EST GRAND, MAIS JE SUIS
PERSUADÉ QU'ON Y ARRIVERA»**

P. 15

CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME

MINES ANTIPERSONNEL : L'INITIATIVE DE L'ALGÉRIE ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

● L'initiative a été largement saluée par les délégations
des Etats participants et par les organisations de la société civile...

P. 16



GHAZA : 7 OCTOBRE 2023 - 7 OCTOBRE 2026



**LES SÉQUELLES
D'UNE GUERRE
DÉVASTATRICE**

P. 7

**LE
SAVIEZ-
VOUS?**

MESSAGERIE PROFESSIONNELLE

DJEZZY ET LA START-UP BORTOCALL LANCENT UNE SOLUTION SOUVERAINE



L'opérateur de téléphonie mobile Djazzy et la start-up algérienne BortoCall ont procédé au lancement commercial "Relay by BortoCall" qui est une solution de messagerie instantanée et de collaboration professionnelle destinée aux entreprises, administrations et institutions algériennes, a indiqué mardi dernier un communiqué de Djazzy.

"Développée par BortoCall et proposée par Djazzy en mode "software as service" (SaaS), cette solution offre une messagerie professionnelle chiffrée de bout en bout, destinée à garantir la confidentialité des communications et la protection des données", précise le communiqué, ajoutant que cette solution "est hébergée sur Djazzy cloud, disponible sur la marketplace de l'opérateur avec des offres adaptées aux besoins et à la taille des organisations".

"Ces données sont hébergées et traitées en Algérie",

offrant ainsi aux organisations un "cadre adapté à leurs exigences en matière de protection des données personnelles et de souveraineté numérique", note le communiqué.

La même source relève que "Relay permet aux collaborateurs d'une même organisation d'échanger individuellement ou en groupe, de passer des appels audio et vidéo et de créer des canaux de discussion dédiés aux équipes, projets ou activités", ajoutant que "la solution intègre également le partage de fichiers et permet de créer des réseaux de communication entre différentes organisations facilitant ainsi les échanges professionnels".

A cela s'ajoute "une console d'administration centralisée permettant de gérer les utilisateurs, les accès, les licences et les autorisations, selon les règles propres à chaque organisation".

ORAN

SAISIE DE PLUS DE 7 KG D'OR ET ARRESTATION DE DEUX PERSONNES

Les éléments du Service régional de lutte contre la criminalité organisée de l'Ouest, à Oran, en coordination avec la brigade de la police des frontières de l'aéroport international Ahmed-Ben-Bella d'Oran, ont récemment procédé à l'arrestation de deux personnes, dont une femme, appartenant à un réseau criminel organisé spécialisé dans le blanchiment d'argent et le transfert illégal de fonds vers l'étranger et saisi plus de 7 kilos d'or, a-t-on appris auprès de la Sûreté de wilaya.



La vigilance et la perspicacité des éléments de la brigade de la police des frontières de l'aéroport "ont permis de déjouer une tentative de contrebande d'une quantité d'or et d'une somme d'argent en devises

étrangères vers un pays européen. La suspecte a été interpellée au niveau du dispositif de contrôle par scanner à l'entrée de l'aéroport", a-t-on fait savoir de même source.

Après avoir été soumise aux procédures légales de fouille, neuf lingots d'or ont été découverts en sa possession, pour un poids total de 7,73 kg, soigneusement dissimulés, ainsi qu'une somme de 20.340 euros, a-t-on fait savoir.

La poursuite des investigations dans cette affaire, en coordination avec les éléments du Service régional de lutte

contre la criminalité organisée de l'Ouest à Oran, et sous la supervision du parquet compétent, a permis d'identifier puis d'arrêter son complice dans cette opération, qui s'est soldée par la récupération de deux véhicules de tourisme.

Les deux suspects ont été présentés devant le parquet de la République près le tribunal d'Es-Senia, à Oran, pour des chefs d'accusation de blanchiment d'argent dans le cadre d'un groupe criminel organisé, ainsi que pour infraction à la législation et à la réglementation relatives aux changes et aux mouvements de capitaux de et vers l'étranger, selon la même source.

ACCIDENTS DE LA CIRCULATION 42 MORTS ET 1.686 BLESSÉS EN UNE SEMAINE

Quarante-deux (42) personnes sont décédées et 1.686 autres ont été blessées dans 1.467 accidents de la route survenus durant la période allant du 27 septembre au 4 octobre à travers le territoire national, a indiqué hier un bilan hebdomadaire de la Protection civile.



Le bilan le plus lourd a été enregistré dans la wilaya de Sétif avec 5 morts et 74 blessés dans 56 accidents, ajoute la même source.

En outre, les secours de la Protection civile ont procédé à l'extinction de 1.576 incendies urbains, industriels et autres, dont les plus importants ont été enregistrés au niveau des wilayas d'Alger (160), Blida (104) et Tizi-Ouzou (75).

Pour ce qui est des opérations diverses, la Protection civile a effectué 5.484 interventions, durant la même période, pour le sauvetage de 443 personnes en situation de danger et l'exécution de 4.659 opérations diverses d'assistance.

Par ailleurs, les équipes de la Protection civile sont intervenues pour l'extinction de 154 incendies du couvert végétal à travers plusieurs wilayas du territoire national.

TAMANRASSET

80,9 KG DE COCAÏNE ET DES ARMES SAISIES, 23 PERSONNES IMPLIQUÉES

Une opération menée à Tamanrasset par le Service régional de Police judiciaire de la Direction générale de la sécurité intérieure (DGSi) a permis de démanteler un groupe criminel organisé composé de 23 personnes, dont un ressortissant malien, a indiqué hier le parquet de la République près le Pôle pénal national de lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée transnationale du tribunal de Sidi M'hamed (Alger).

Trois suspects ont été interpellés en flagrant délit. Il s'agit de Lansari Baraka (27 ans), Mahri Abdellah (26 ans) et Lansari Edou (22 ans), de nationalité malienne. Les 20 autres membres du groupe sont toujours en fuite, mais leur identité a été établie, selon le communiqué du parquet. Les enquêteurs ont saisi une importante quantité de cocaïne, estimée à 80,9 kilogrammes, ainsi qu'une arme à feu de type FMPK accompagnée d'une bande de 365 cartouches de calibre 7,62x54 mm. Quatre chargeurs destinés à des fusils de type kalachnikov, contenant au total 120 cartouches, ont également été saisis. Présentés, hier, devant le parquet, les suspects



ont été poursuivis dans le cadre d'une information judiciaire pour plusieurs faits criminels, notamment l'importation, le transport, le chargement, le stockage et la détention illégale de stupéfiants à des fins de vente dans le cadre d'un groupe

criminel organisé transnational, avec des faits présumés portant atteinte à la sécurité nationale et à l'ordre public.

Les poursuites portent également sur des actes qualifiés de terroristes et subversifs visant la sécurité de l'État et l'unité nationale, notamment par la diffusion de la terreur au sein de la population et la création d'un climat d'insécurité, ainsi que sur des faits de trafic aggravé portant atteinte à la sécurité et à la santé publiques.

Les mis en cause sont également poursuivis pour le port et le transport sans autorisation d'armes et de munitions de première catégorie, ainsi que pour blanchiment d'argent dans le cadre d'une organisation criminelle.

Après leur audition par le juge d'instruction, celui-ci a ordonné leur placement en détention provisoire.

QUOTIDIEN DU GRAND PUBLIC
ALGER 16

N°RC : 16/00-0990467 B 15
Compte bancaire C P A (Agence Che-Guevara)
n° 00400102400023020255

Édité par
sarl BMA.com
au capital 100.000 DA

Directrice de Publication
Mohamed Bouziane Khadidja

Rédaction

M. B. Khadidja
Yacine O.
G. Salah Eddine
Lamia O.

Siège d'activité - ALGER 16
5, rue Sacré-Cœur, Alger-Centre
Tél. 020 10 23 68
Siège social sarl BMA.com
26, rue Mohamed-Layachi, Belouizdad
05 51 39 08 78 / 07 95 66 79 53
email : alger16bma@gmail.com

Pour votre Publicité s'adresser à :
l'Entreprise Nationale
de communication, d'Édition
et de Publicité
Agence ANEP,
01, avenue Pasteur, Alger
Téléphone : 020 05 20 91/
020 05 10 42

Fax : 020 05 11 48/020 05 13 45
020 05 13 77
E-mail : agence.regie@anep.com.dz
programmation.regie@anep.com.dz
agence.oran@anep.com.dz
agence.annaba@anep.com.dz
agence.ouargla@anep.com.dz
agence.constantine@anep.com.dz

IMPRESSION
Société d'impression
d'Alger
SIA (Centre)

ACTIVATION DE LA PEINE DE MORT UNE DÉCISION SOUVERAINE

Le ministre de la Justice, Lotfi Boudjemaa, a affirmé mardi dernier à Alger, devant le Conseil de la Nation, que l'Algérie respecte les conventions relatives aux droits de l'Homme, tout en demeurant souveraine et attachée à la protection de ses citoyens.

Répondant aux préoccupations des sénateurs, lors d'une séance plénière consacrée au projet de loi modifiant le Code pénal, présidée par Azouz Nasri, M. Boudjemaa a expliqué que l'activation de la peine de mort pour les incendiaires de forêts et les ravisseurs d'enfants intervenait « en application des instructions du président de la République, premier magistrat du pays, consacrant le principe de la nécessité d'intervenir pour protéger les vies et les biens à la mesure de la gravité de ces crimes ».

Le ministre a relevé, dans ce contexte, « l'extrême gravité du phénomène des incendies de forêt, qui a causé d'importants dégâts humains et matériels », ajoutant que « les enquêtes sécuritaires et



judiciaires ont établi, sans aucun doute, l'existence de méthodes sophistiquées pour commettre délibérément ces crimes, impliquant des Algériens et des étrangers ». La gravité des enlèvements d'enfants appelle également, selon le ministre, des mécanismes de dissuasion à travers le renforcement du cadre juridique destiné à assurer une meilleure protection de cette catégorie. Après

avoir affirmé que la proposition d'activer la peine de mort à l'encontre des auteurs de ces crimes « avait suscité une réaction positive au sein de la société », M. Boudjemaa a souligné que l'Algérie « demeure respectueuse de l'ensemble des conventions internationales, mais qu'il s'agit d'une décision souveraine d'un État qui entend, à travers celle-ci, protéger ses enfants. Concernant

les voix discordantes venues de l'extérieur, il a appelé les détracteurs à l'étranger de cette initiative présidentielle à se pencher sur « le respect des principes des droits de l'Homme ailleurs, où le monde entier est témoin de ce qui s'y passe ». Il a martelé que l'Algérie « prend, en toute souveraineté, les décisions qui lui conviennent ». Il a réitéré, à cette occasion, que tous les mécanismes et moyens sont disponibles pour effectuer les expertises scientifiques et mener les enquêtes, afin de garantir des procès équitables.

À ce propos, M. Boudjemaa a rappelé l'existence de voies de recours, notamment l'appel devant la cour criminelle puis le pourvoi en cassation devant la Cour suprême. Par ailleurs, le ministre a expliqué que le secteur de la justice en Algérie avait réalisé « d'importantes avancées » dans le domaine de la numérisation.

Ces mesures traduisent, selon le ministre, la volonté de l'État de renforcer l'efficacité de l'appareil judiciaire, d'assurer la protection des citoyens et de garantir l'exercice des procédures judiciaires dans le respect des mécanismes prévus par la loi.

Zineb Bouzid

ADOPTION DES TEXTES DU CODE PÉNAL ET DU CODE DE JUSTICE MILITAIRE

Les membres du Conseil de la Nation ont adopté, hier, deux textes de loi portant respectivement modification et complément du Code pénal et Code de justice militaire, lors d'une séance plénière présidée par le président de la chambre haute du Parlement, Azouz Nasri, en présence de la ministre des Relations avec le Parlement, Nadjiba Djilali.

Le texte modifiant et complétant le Code pénal introduit notamment de nouvelles dispositions prévoyant la peine de mort pour certains crimes particulièrement graves, dont les incendies volontaires de forêts et de champs, ainsi que l'enlèvement d'enfants.

Selon les dispositions adoptées, la peine capitale est également prévue à l'encontre des auteurs de destruction volontaire de biens publics ou privés commise au profit de parties étrangères dans le cadre de faits de trahison, d'intelligence avec l'étranger ou de crime

organisé. Elle concerne également certains actes visant à porter atteinte à la sécurité, à l'ordre public, à l'unité nationale ou à la stabilité économique et environnementale.

Le nouveau texte renforce, par ailleurs, la protection pénale des enfants en prévoyant la peine de mort contre les auteurs de leur enlèvement, quel que soit le moyen utilisé. La peine est aggravée lorsque le crime est accompagné d'actes de torture, d'agression sexuelle ou de sévices.

Le texte précise, en outre, que les personnes condamnées pour des actes liés aux incendies volontaires ou aux agressions contre des enfants ne peuvent bénéficier des circonstances atténuantes prévues par le Code pénal.

UNE NOUVELLE ORGANISATION DE LA JUSTICE MILITAIRE

Le Conseil de la Nation a également adopté le

texte de loi portant Code de justice militaire, qui prévoit plusieurs dispositions relatives à l'organisation et à la composition des juridictions militaires, à la définition des infractions, ainsi qu'aux peines applicables.

Le nouveau texte vise notamment à harmoniser et unifier la terminologie juridique et à renforcer le rôle de l'avocat aux différentes étapes de l'enquête et du procès.

Ses dispositions s'articulent autour de six principaux axes, portant notamment sur les fondements de la justice militaire, l'attribution au directeur de la justice militaire de la qualité de procureur général militaire et l'organisation des juridictions militaires.

Le texte définit également les compétences de ces juridictions, les procédures pénales militaires, ainsi que les dispositions pénales applicables devant les juridictions militaires.

R. S.

ÉLECTIONS LOCALES DU 28 NOVEMBRE OBLIGATION DE JOINDRE AU DOSSIER DE CANDIDATURE L'ATTESTATION DE PARRAINAGE DU PARTI POLITIQUE

L'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE) a souligné, mardi dernier dans un communiqué, que les partis politiques sont tenus de joindre au dossier de candidature de la liste aux élections locales du 28 novembre prochain, une attestation de parrainage du ou des partis politiques concernés, mandatant le représentant de la liste candidate de déposer le dossier de candidature.

"L'ANIE porte à la connaissance des partis politiques l'obligation de joindre au dossier de candidature de la liste une attestation de parrainage du parti (ou) des partis politiques concernés, délivrée directement au représentant de la liste candidate par le premier responsable de ce parti (ou) au responsable local du parti, lequel mandate, en vertu de ce document, le représentant de la liste candidate à déposer le dossier de

candidature", précise la même source.

Cette mesure intervient "en vertu du décret présidentiel 26-284 du 16 Rabie El Aouel 1448, correspondant au 29 août 2026, portant convocation du corps électoral pour l'élection des membres des Assemblées populaires communales (APC) et de wilaya (APW) prévue le 28 novembre 2026, et en application des

dispositions de l'ordonnance 21-01 du 26 Rajab 1442, correspondant au 10 mars 2021, portant loi organique relative au régime électoral, modifiée et complétée, ainsi que conformément à la circulaire N01 du 15 septembre 2026 relative aux procédures pratiques de dépôt des candidatures pour l'élection des membres des APC et APW du 28 novembre 2026", ajoute la même source. **APS**

NAPEC 2026 D'ORAN

LES PROFESSIONNELS SALUENT L'IMPORTANCE DE L'ÉVÉNEMENT

Les activités de la 14^e édition du Salon et Congrès africain et méditerranéen de l'énergie et de l'hydrogène pour l'Afrique et le Bassin méditerranéen (NAPEC 2026), qui se sont déroulées du 5 au 7 octobre, au Centre des conventions Mohamed-Benahmed d'Oran, ont suscité l'intérêt des exposants et des experts, qui ont mis en avant l'importance de ce rendez-vous pour le développement des échanges et des partenariats dans le secteur énergétique.



DES OPPORTUNITÉS DE COOPÉRATION

Dans des déclarations à l'APS, plusieurs participants ont qualifié le NAPEC d'« espace central » réunissant différents acteurs et opérateurs de l'industrie énergétique venus de plusieurs pays. Ils ont notamment souligné que cette manifestation offre une plateforme permettant de présenter des solutions et innovations technologiques, de valoriser les capacités industrielles disponibles et de renforcer les partenariats dans plusieurs domaines, notamment les hydrocarbures, les énergies renouvelables, les technologies de l'hydrogène, ainsi que les équipements destinés aux champs et installations pétrolières. La forte présence internationale enregistrée à cette édition est également perçue par les participants comme un indicateur de l'intérêt accordé au marché algérien et de la position de l'Algérie en tant que destination pour les investissements et les partenariats industriels dans le secteur de l'énergie.

Les exposants algériens ont, pour leur part, insisté sur l'intérêt des contacts établis avec les fabricants et opérateurs étrangers, estimant que le salon constitue une opportunité pour examiner de nouvelles perspectives de coopération et de conclure des partenariats dans différents segments de l'industrie énergétique. John Lin, directeur marketing du groupe chinois « TGV Valve », spécialisé dans la fabrication de vannes industrielles, a indiqué que la participation de son entreprise au NAPEC 2026 représente une « étape importante pour se rapprocher des grandes entreprises énergétiques en Algérie ». Il a fait part de l'intérêt du groupe pour la mise en place de partenariats dans les domaines de l'équipement et de la maintenance, mettant en avant l'importance des échanges directs avec les opérateurs du secteur. Dans le même contexte, Huang Huasheng, ingénieur commercial international au sein de la société

chinoise « Debemou », spécialisée dans les technologies des pompes, a estimé que « le marché algérien est considéré comme l'un des marchés les plus dynamiques et à la croissance la plus rapide dans le secteur de l'énergie en Afrique et en Méditerranée ». La participation de son entreprise vise notamment à présenter des technologies modernes destinées aux systèmes de pompage et au traitement des hydrocarbures, tout en explorant de nouvelles opportunités de coopération avec les acteurs algériens, a-t-il précisé.

UNE PARTICIPATION EUROPÉENNE REMARQUÉE

Le NAPEC 2026 connaît également une importante participation européenne. Le pavillon italien, qui prend part pour la première fois de manière collective à cette manifestation, réunit 13 entreprises souhaitant développer leurs activités sur le marché algérien, notamment dans les domaines de la transition énergétique et des services

industriels. Les représentants d'entreprises spécialisées dans les équipements de forage et les pièces de rechange destinés aux champs pétroliers ont, eux aussi, salué la qualité des échanges professionnels enregistrés durant le salon. Ils ont relevé que le NAPEC permet d'établir un contact direct avec les équipes d'ingénierie et de maintenance des compagnies pétrolières, facilitant l'examen des possibilités de coopération et de développement de nouvelles relations d'affaires. Organisée du 5 au 7 octobre, la 14^e édition du NAPEC 2026 a réuni plus de 450 exposants et 230 intervenants, parmi lesquels des responsables du secteur industriel et des experts internationaux. Les participants ont débattu, entre autres, de l'avenir du mix énergétique, de la sécurité des approvisionnements, de la décarbonation et du développement des technologies de l'hydrogène.

R. N.

15 PROJETS INNOVANTS ISSUS DE 11 ÉTABLISSEMENTS UNIVERSITAIRES ET DE RECHERCHE

Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique participe à la 14^e édition du Salon et Conférence sur l'énergie et l'hydrogène en Afrique et en Méditerranée (NAPEC 2026), qui s'est achevée hier à Oran, avec 15 projets innovants dans le domaine de l'énergie, présentés par 11 établissements universitaires et de recherche, a indiqué le sous-directeur de l'innovation et de la veille technologique à la Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique (DGRSDT), Hichem Chorfi.

Dans une déclaration à l'APS, M. Chorfi a précisé que cette participation vise à présenter des solutions innovantes développées par les établissements universitaires et les centres de recherche dans plusieurs domaines liés à l'énergie, notamment la production d'énergie solaire, l'extraction du pétrole et la réduction des

émissions de carbone dans la production d'ammoniac.

La majorité des participants sont issus de filiales économiques pertinentes du secteur de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, qui constituent des interfaces économiques et commerciales contribuant à renforcer les liens entre l'université et son environnement économique et social, ainsi qu'à valoriser les résultats de la recherche scientifique. Le secteur compte, selon le même responsable, 465 filiales économiques créées en vue de valoriser les résultats des recherches menées par les enseignants, les chercheurs, les étudiants et les doctorants, remarquables que l'activité de ces structures a connu une évolution notable ces dernières années.

M. Chorfi a également indiqué que plusieurs filiales pertinentes des universités et des centres de recherche ont

tenu, en marge de leur participation à cette édition de NAPEC, des réunions de travail avec des filiales du groupe Sonatrach et d'autres entreprises économiques, afin d'examiner les opportunités de partenariat et de valorisation des solutions technologiques et des innovations dans les domaines de l'énergie et des énergies renouvelables.

La manifestation connaît également la participation d'établissements universitaires et de recherche issus de plusieurs régions du pays, notamment les universités de Constantine 3, de M'sila et de Béchar, l'Ecole supérieure de génie électrique d'Oran, les Ecoles nationales polytechniques de Constantine et d'Alger, l'Ecole supérieure de technologie d'Annaba et le Centre de recherche en technologies des semi-conducteurs d'Alger, ainsi que leurs filiales.

APS

NAPEC 2026 D'ORAN

L'UE VEUT RENFORCER SON PARTENARIAT AVEC L'ALGÉRIE

Pour l'Europe, la transition énergétique est désormais indissociable de la compétitivité, de la souveraineté industrielle et de la sécurité énergétique. Une équation dans laquelle l'Algérie pourrait élargir son rôle, au-delà du gaz, vers les renouvelables et l'hydrogène vert, alors que Bruxelles reconnaît que l'accumulation des normes au nom de la décarbonation a parfois pesé sur la compétitivité européenne.

C'est en tout cas ce qu'a déclaré l'ambassadeur de l'Union européenne en Algérie, Diego Mellado Pascua, lors d'une conférence de presse en marge de la 14e édition du NAPEC à Oran.

«En Europe, on est conscients qu'on a trop réglementé», a-t-il reconnu. Une déclaration qui prend tout son sens dans un contexte où l'Union européenne cherche simultanément à accélérer sa transition énergétique, préserver son industrie et réduire les dépendances qui se sont révélées particulièrement coûteuses dans le nouveau contexte géopolitique.

Car le problème européen est désormais clairement identifié : décarboner exige des investissements massifs, une industrie solide et une énergie disponible à des coûts compétitifs. Or, un cadre réglementaire trop lourd peut précisément réduire la capacité des entreprises à investir, produire et affronter la concurrence internationale. L'Europe cherche donc aujourd'hui à corriger cet effet de ciseau en simplifiant son environnement réglementaire, sans pour autant renoncer à ses objectifs climatiques. Le diplomate européen a ainsi reconnu l'existence «d'excès» dans la réglementation, tout en affirmant que l'Union européenne entend désormais en tirer les leçons. «Mais on est prêts à reconnaître nos erreurs et revenir en arrière», a-t-il affirmé.

«Aujourd'hui, il y a un processus de simplification réglementaire au niveau de l'Europe car il faut toujours chercher un équilibre», a expliqué Mellado Pascua. Pour le représentant de l'UE, les contraintes imposées aux entreprises, à l'industrie, au transport ou encore à la consommation «ne doivent pas être un fardeau qui affecte la compétitivité».

Le raisonnement est désormais assez direct : l'Europe veut réduire ses émissions, mais elle doit pour cela disposer d'entreprises capables d'investir dans de nouvelles technologies, de financer leur transformation et de rester compétitives face aux autres puissances économiques. La décarbonation ne peut donc plus être pensée indépendamment de la politique industrielle. «Ce que nous voulons, c'est développer une économie compétitive, donc il faut toujours trouver un équilibre en sachant que la compétitivité est tout à fait atteignable en dé-carbonisant l'économie», a-t-il assuré.

C'est précisément cette recherche d'équilibre qui redonne de l'importance aux partenaires capables de fournir à l'Europe une énergie fiable, tout en participant à sa transition. Et c'est à ce niveau que l'Algérie dispose d'un avantage stratégique.

POURQUOI L'ALGÉRIE ?

L'Algérie possède d'abord un atout que l'Europe connaît déjà : son rôle énergétique historique et ses infrastructures gazières. Mais la

nouvelle donne européenne élargit progressivement la nature de cette relation. L'ambassadeur de l'UE l'a clairement souligné : la relation entre les deux parties «est beaucoup plus vaste et va au-delà de l'énergie».

Derrière cette affirmation se trouve une évolution importante. L'Europe ne cherche plus seulement à sécuriser des volumes de gaz. Elle cherche également des partenaires capables de l'accompagner dans une transformation énergétique qui doit désormais combiner sécurité d'approvisionnement, compétitivité et décarbonation. L'Algérie peut précisément se positionner à l'intersection de ces trois exigences. Elle dispose d'importantes ressources gazières, d'une proximité géographique avec le marché européen, d'infrastructures énergétiques existantes et d'un potentiel considérable dans les énergies renouvelables. À cela s'ajoute la possibilité de développer progressivement une filière d'hydrogène vert destinée notamment aux marchés européens.

Cette complémentarité explique également l'intérêt croissant de l'Europe pour la diversification de l'économie algérienne. L'ambassadeur a affirmé que l'UE «comprend parfaitement les politiques du gouvernement visant à protéger l'industrie algérienne et à faciliter le développement de l'industrie locale et la diversification économique, car ce sont les mêmes principes en Europe». L'enjeu est donc de dépasser une relation fondée principalement sur l'achat et la vente d'énergie pour construire une relation davantage tournée vers l'investissement et la création de valeur.

«Ce qu'on doit trouver, c'est la façon de s'assurer que notre partenariat a des avantages et des atouts dans ses stratégies et trouver des éléments communs pour développer des projets d'investissement, industriels et commerciaux», a-t-il expliqué.

DU GAZ À L'HYDROGÈNE

La prochaine étape pourrait précisément se jouer dans les énergies renouvelables et l'hydrogène vert. Pour l'Europe, ces filières représentent un moyen de réduire progressivement ses émissions et ses dépendances. Pour l'Algérie, elles constituent l'occasion de transformer son avantage énergétique actuel en un nouvel avantage industriel.

«L'Algérie peut jouer un rôle fondamental même dans l'énergie renouvelable dans cette transition énergétique», a affirmé le diplomate européen. Il a également mis en avant le potentiel de l'hydrogène vert : «L'Algérie, qui a un rôle essentiel dans le domaine du gaz, pourrait aussi jouer ce même rôle dans le domaine de l'hydrogène vert.»

L'intérêt de cette perspective est précisément de permettre à l'Algérie de ne pas subir la transition énergétique



européenne, mais d'y prendre part. Le pays pourrait ainsi passer progressivement d'un statut de fournisseur d'énergie à celui de partenaire de la transformation énergétique du marché européen. Encore faut-il que cette ambition débouche sur des investissements, des infrastructures et des projets industriels concrets. «Maintenant, il est important de voir comment on pourrait approfondir le partenariat et développer les investissements pour pouvoir aller vers un nouveau leadership algérien non seulement dans le gaz mais aussi dans les énergies renouvelables», a indiqué Mellado Pascua. «Il s'agit des priorités que nous avons actuellement sur la table», a-t-il conclu.

UNE EUROPE QUI REVOIT SES DÉPENDANCES

Si l'Algérie gagne en importance dans cette nouvelle équation, c'est aussi parce que l'Europe est en train de revoir profondément ses propres dépendances. La crise énergétique et les bouleversements géopolitiques des dernières années ont montré les risques liés à une concentration excessive des approvisionnements et des chaînes de dépendance. Bruxelles cherche désormais à renforcer sa résilience, à consolider son industrie et à diversifier ses partenariats.

«L'Europe est en train de revoir sa compétitivité qui est le mot d'ordre principal», a indiqué l'ambassadeur. Cette révision dépasse largement la seule question énergétique. «Nous voulons renforcer notre économie dans ce nouveau contexte géopolitique et nous sommes en train de revoir nos alliances qui étaient, parfois, une source de dépendance énergétique, économique et aussi dans le domaine de la défense», a-t-il souligné. Il a estimé que ces dépendances «ont été des sources de vulnérabilité pour l'Europe». Dans cette recomposition, l'Algérie apparaît ainsi comme un partenaire disposant d'une combinaison particulière d'atouts : proximité géographique, ressources énergétiques, infrastructures, potentiel renouvelable et volonté affichée de développer sa base industrielle. «Dans cette révision de ces dépendances et alliances, l'Algérie peut jouer un rôle fondamental. C'est pour cette raison que nous voulons consolider ce partenariat stratégique avec l'Algérie», a-t-il assuré.

Le partenariat algéro-européen dispose déjà de cadres de coopération, notamment l'accord d'association et le nouveau pacte pour la Méditerranée présenté par l'ambassadeur comme «un nouveau cadre plus vaste et plus compréhensif».

Pour le diplomate, ce pacte de la méditerranée permettra de «moderniser les relations» entre les deux entités. Et ce, même dans les «domaines où il y a des différences». Il a appelé dans ce sens que «parfois, les alliés ont des points de vue différents et nous cherchons des convergences». Pour dépasser ces divergences, le diplomate mise sur le dialogue : «C'est tout à fait possible d'avoir un dialogue ouvert qui aboutisse par la suite à des solutions gagnant-gagnant. Il faut alors passer par une phase de dialogue et c'est ce qu'on fait en ce moment.»

Cette logique concerne également les infrastructures énergétiques et les grands projets gazières transsahariens. Interrogé sur le TSGP et le projet marocain, l'ambassadeur a mis l'accent sur les échanges avec Alger et sur les possibilités de financement.

Avec l'Algérie, a-t-il expliqué, il existe «un dialogue très ouvert essentiellement sur des sujets d'intérêt commun et sur les infrastructures énergétiques qui existent entre l'Europe et l'Algérie».

L'Algérie mène également, «dans la politique de sa souveraineté et de sa politique étrangère», d'autres projets avec différents partenaires. Mais l'Union européenne affirme disposer de «mécanismes de financement très importants pour l'Algérie et pour les autres pays d'Afrique».

«On est à cette étape de discussion des moyens de financement ici en Algérie et non pas ailleurs», a-t-il précisé.

Au fond, le changement de contexte européen pourrait ouvrir une nouvelle séquence dans les relations avec l'Algérie. Parce qu'elle doit désormais décarboner sans désindustrialiser, l'Europe a besoin d'énergie compétitive, de nouveaux partenaires et d'investissement.

Le véritable enjeu du partenariat n'est donc plus seulement de savoir combien de gaz l'Algérie peut fournir à l'Europe. Il est désormais important de déterminer jusqu'où les deux partenaires peuvent aller ensemble dans la nouvelle économie énergétique qui se dessine en Méditerranée.

G. Salah Eddine

COMMERCE EXTÉRIEUR

L'ALGÉRIE VEUT RENFORCER SA PRÉSENCE SUR LES MARCHÉS AFRICAINS

Le ministre du Commerce extérieur et de la Promotion des exportations, Kamel Rezig, a présidé mardi dernier l'installation de la commission multisectorielle chargée d'élaborer le programme officiel de participation de l'Algérie aux manifestations économiques à l'étranger pour les années 2027 et 2028.

Selon le ministère, cette instance aura pour mission d'élaborer un agenda officiel et structuré des expositions et Salons internationaux auxquels l'Algérie prendra part. Elle sera également chargée de préparer l'organisation de foires dédiées aux produits algériens, en ciblant en priorité les marchés extérieurs présentant les perspectives de croissance les plus importantes pour les entreprises nationales. Intervenant à cette occasion, M. Rezig a insisté sur la priorité à accorder au marché africain, affirmant que « ce dernier regorge d'opportunités prometteuses permettant aux entreprises algériennes d'étendre leurs activités et de conquérir de nouveaux débouchés à l'international ». Le ministre a également souligné la nécessité « d'intensifier l'empreinte économique et commerciale de l'Algérie à travers le continent africain, avec pour objectif de concrétiser cette présence par de véritables partenariats et des contrats d'exportation tangibles ».



Cette orientation traduit la volonté de faire évoluer la participation algérienne aux manifestations économiques internationales, en privilégiant désormais leur capacité à générer des débouchés commerciaux concrets. Dans cette perspective, M. Rezig a plaidé pour une sélection rigoureuse des événements et des marchés cibles, fondée sur une approche stratégique, soulignant que « cette démarche prend en compte les particularités locales, la demande réelle pour les produits algériens, les secteurs à fort potentiel exportateur, ainsi que les opportunités concrètes de nouer des alliances et de signer des accords commerciaux ». Pour le ministre, « la présence de l'Algérie dans ces grands rendez-vous internationaux ne doit plus se limiter à une simple exposition classique de marchandises ». Elle

doit, a-t-il ajouté, « évoluer pour devenir un véritable levier stratégique, capable d'ouvrir de nouveaux marchés, de connecter directement les exportateurs locaux avec les acheteurs et distributeurs et de stimuler des partenariats générateurs de retombées concrètes ».

Dans cette logique, un accent particulier a été mis sur l'organisation de foires exclusivement consacrées aux produits algériens, notamment dans les zones identifiées comme prioritaires. Cette démarche vise, selon le texte, « à assurer une promotion directe du « Made in Algeria » et à favoriser le réseautage, ainsi que l'établissement de contacts d'affaires directs entre les entreprises nationales et leurs partenaires potentiels à l'étranger ».

M. Rezig a appelé l'ensemble des départements ministériels,

organismes publics et structures professionnelles à contribuer étroitement à l'élaboration de ce programme. Il a insisté sur « l'utilisation de critères économiques stricts — prenant en compte les capacités réelles de production, les réalités des marchés extérieurs et les atouts de chaque destination ». Selon le ministère, « une synergie renforcée entre tous les acteurs est indispensable pour aligner ce programme sur la politique nationale de promotion des exportations et maximiser l'impact commercial de l'Algérie à l'étranger ».

À l'ouverture de la réunion, les participants se sont recueillis en observant une minute de silence et en récitant la Fatiha du Saint Coran à la mémoire du directeur de Cabinet de la présidence de la République, Boualem Boualem, décédé lundi dernier.

À cette occasion, M. Rezig a présenté ses condoléances les plus attristées et exprimé sa profonde compassion à la famille et aux proches du défunt, implorant le Tout-Puissant « de l'accueillir en Sa sainte miséricorde et en Son vaste Paradis ».

À travers cette feuille de route pour la période 2027-2028, l'Algérie entend doter ses opérateurs d'un outil de prospection plus ciblé, avec l'ambition de faire de chaque participation internationale un véritable levier de développement des exportations hors hydrocarbures. L'enjeu est désormais de transformer la visibilité acquise dans les salons et foires en débouchés commerciaux durables, en particulier sur les marchés africains.

Zineb Bouzid

SÉCURITÉ HYDRIQUE ACCÉLÉRATION DES PROJETS STRUCTURANTS

Le ministre de l'Hydraulique, Lounès Bouzegza, a présidé, mardi dernier, une séance de travail consacrée au suivi de l'état d'avancement des projets structurants et stratégiques supervisés par l'Algérienne des eaux (ADE), au cours de laquelle il a instruit d'accélérer le lancement et la réalisation des projets dans les délais fixés, indique un communiqué du ministère.

La réunion, qui s'est déroulée en présence de cadres de l'administration centrale, du directeur général de l'ADE et de ses cadres, a permis de passer en revue l'état d'avancement de plusieurs projets en cours de réalisation, ainsi que ceux ayant atteint la phase de préparation de leur lancement, notamment ceux visant à renforcer les capacités d'approvisionnement en eau potable et à soutenir la sécurité hydrique à travers les différentes régions du pays.

La réunion était également l'occasion d'évoquer les préparatifs pour le lancement des projets de raccordement aval des nouvelles stations de dessalement de l'eau de mer de Tlemcen, Mostaganem et Chlef, via un réseau de conduites de transfert de plus de 250 km, dans le but de soutenir et d'élargir les capacités d'approvisionnement des wilayas de l'intérieur du pays en eau potable.

Les projets suivis ont concerné, en outre, la préparation du lancement du projet d'alimentation en eau de Tinzaouatine à partir de la nappe aquifère de Tanezrouft, sur une longueur de 248 km dans la wilaya d'In Guezam, ainsi que le projet de raccordement du système de Koudiet Acerdoune (Bouira) à la station de dessalement de l'eau de mer

de Cap Djinet (Boumerdès). Ces projets prévoient aussi le renforcement de l'alimentation en eau de la ville d'El Eulma et des communes de la région Nord-Est à partir du barrage de Draa Dis, ainsi que le renforcement de l'approvisionnement de six communes dans la wilaya de Mila et de deux communes dans la wilaya de Jijel à partir du barrage de Tabellout. Le projet d'alimentation en eau des communes de Souk-Ahras, Mechroha et Ouled Driss, à partir du barrage d'Oued Djedra, a également fait l'objet d'un suivi, de même que le projet de transfert des eaux brutes du barrage d'Oued Djedra vers le barrage d'Aïn Dalia, ainsi que le projet d'alimentation en eau potable de la commune de Settara à partir du barrage de Boussiaba (Jijel).

Il a également été question des projets d'extension de la station de traitement des eaux du barrage de Tiledit (Bouira) et de la station de traitement de Koudiat Medouar (Batna), ainsi que la réalisation de deux stations de déminéralisation dans les wilayas de Tindouf et In Salah.

A cette occasion, M. Bouzegza a insisté sur la nécessité d'accélérer les procédures et finaliser les préparatifs nécessaires au lancement des projets dans les meilleurs délais, en veillant au respect des délais contractuels et en rattrapant les retards enregistrés dans certains projets, afin de contribuer au renforcement de la sécurité hydrique et de garantir la continuité de l'alimentation en eau potable à travers les différentes régions du pays, conclut le communiqué. **APS**

PLATEFORME NUMÉRIQUE DE L'INVESTISSEUR

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AAPI APPROUVE 79 ASSIETTES FONCIÈRES

Le conseil d'administration de l'Agence algérienne de promotion de l'investissement (AAPI) a approuvé 79 assiettes foncières réparties sur huit (8) wilayas, destinées à la réalisation de projets d'investissement, qui seront prochainement proposées sur la plateforme numérique de l'investisseur, a indiqué un communiqué de l'AAPI. Cette approbation est intervenue lundi dernier au siège de l'Agence, lors de la deuxième session ordinaire du conseil d'administration, présidé par Abdelrezak Azzab, en présence du Directeur général (DG) de l'AAPI, Omar Rekkache, dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions réglementaires régissant l'Agence et fixant les conditions et modalités d'octroi du foncier économique destiné à la réalisation de projets d'investissement, précise la même source. D'une superficie totale de 197,5 hectares, les assiettes foncières concernées, réparties sur huit (8) wilayas, à savoir Bordj-Bou-Arréridj, Médéa, Oran, Ouled Djellal, Relizane, Tindouf, Saïda et Batna, seront prochainement mises à la disposition des investisseurs via la plateforme numérique de l'investisseur. L'ordre du jour de la session a également porté sur l'examen et le traitement des projets d'investissement éligibles au bénéfice des assiettes foncières précédemment proposées sur la plateforme numérique. Suite à quoi, le conseil d'administration a approuvé 17 projets d'investissement devant bénéficier du foncier économique, après étude des demandes introduites par leurs promoteurs.

GHAZA : 7 OCTOBRE 2023 - 7 OCTOBRE 2026

LES SÉQUELLES D'UNE GUERRE DÉVASTATRICE

Trois ans ont passé depuis le 7 octobre 2023. Trois années de feu, de ruines et d'exils, au cours desquelles Ghaza est devenue le visage le plus brutal d'une tragédie palestinienne qui ne cesse de s'étendre. Des dizaines de milliers de morts, des villes effacées, des familles dispersées et, au-delà de l'enclave, un Moyen-Orient progressivement happé par la guerre.

Le 7 octobre a ouvert une nouvelle page, mais il n'a pas commencé l'histoire. Derrière cette date se trouve une histoire bien plus ancienne : occupation, colonisation, déplacements forcés et blocus de Ghaza ont façonné depuis des décennies la vie de millions de Palestiniens.

La réponse de l'entité sioniste a rapidement transformé Ghaza en champ de ruines. Les bombardements ont frappé les quartiers, les écoles, les hôpitaux et les infrastructures essentielles. Le bilan est lourd ! Environ 75.000 Palestiniens ont été tués et plus de 175.000 blessés, selon les autorités sanitaires de l'enclave. Des familles entières ont disparu, tandis que des millions de vies ont été suspendues entre déplacements, pénuries d'eau, faim et effondrement du système de santé.

Les infrastructures de santé ont malheureusement aussi été la cible des attaques. Dans son dernier rapport de septembre 2026, l'OMS notait que seulement 19 hôpitaux fonctionnent aujourd'hui à Ghaza et aucun normalement. La source a même recensé plus de 920 attaques ciblées sur des infrastructures sanitaires avec plus de 1.700 morts parmi le personnel médical. Les estimations conjointes de l'ONU, de l'UE et de la Banque mondiale parlent de dommages physiques atteignant 35 milliards de dollars, alors que les pertes économiques et sociales dépassent les 22 milliards de dollars pour une enclave relativement petite géographiquement. D'ailleurs, imaginez-vous que les besoins de



reconstruction et de relèvement attirèrent 177 milliards de dollars, ce qui est plus que le PIB de plusieurs pays dans la région.

Mais Ghaza n'a pas seulement perdu des bâtiments. Elle a perdu des morceaux de son quotidien, de sa mémoire et de son avenir. Derrière chaque immeuble détruit se trouve une maison, derrière chaque école fermée une génération privée de classe, derrière chaque chiffre une histoire que les statistiques ne pourront jamais raconter.

QUAND GHAZA EST DEVENUE UNE GUERRE RÉGIONALE

Puis, les frontières de la guerre ont commencé à s'effacer. Le Liban s'est retrouvé entraîné dans le conflit avec l'ouverture d'un front entre le Hezbollah et l'entité sioniste. En Irak et en Syrie, des groupes alliés à l'Iran ont multiplié les attaques contre les forces américaines. Au Yémen, les Houthis ont fait de la mer Rouge un nouveau théâtre de confrontation, affirmant agir en solidarité avec Ghaza. La confrontation a ensuite atteint directement l'Iran. Après les échanges de frappes de 2024 entre Téhéran et l'entité sioniste, le conflit a franchi une nouvelle étape en 2026 avec l'implication directe des États-Unis. Une guerre née autour d'un territoire palestinien s'est ainsi progressivement rapprochée des

grandes routes énergétiques et commerciales du Moyen-Orient, jusqu'aux détroits d'Ormuz et de Bab el-Mandeb.

Pendant ce temps, la Cisjordanie n'a pas été épargnée. Raids, arrestations, violences de colons, démolitions et déplacements ont continué de rappeler que la tragédie palestinienne ne s'arrête pas aux frontières de Ghaza.

UNE PALESTINE QUI REFUSE DE DISPARAÎTRE

Face aux bombes, une autre bataille s'est progressivement jouée dans les tribunaux et les institutions internationales. Le 29 décembre 2023, l'Afrique du Sud a saisi la Cour internationale de justice contre l'entité sioniste au titre de la Convention sur le génocide. La CPI a, de son côté, délivré, le 21 novembre 2024, des mandats d'arrêt contre des responsables sionistes pour des crimes de guerre et crimes contre l'humanité présumés.

Sur le terrain diplomatique, la guerre a produit un effet paradoxal : loin d'effacer la question palestinienne, elle l'a replacée au centre de la scène internationale. En 2025, plusieurs pays occidentaux, dont l'Espagne, le Royaume-Uni, la France, le Canada et l'Australie, ont officiellement reconnu l'État de Palestine, tandis que les condamnations internationales des actions de l'entité

sioniste se sont multipliées. Parallèlement, plusieurs grandes organisations de défense des droits humains ont qualifié les actes commis à Ghaza de génocide, même si la CIJ n'a pas encore rendu de décision définitive sur cette qualification. Dans les rues, sur les campus et dans les capitales du monde entier, les mobilisations en faveur de la Palestine ont également pris une ampleur considérable.

Trois ans après le 7 octobre, les ruines de Ghaza racontent donc une histoire qui dépasse largement la guerre. Elles racontent une population déplacée, endeuillée et meurtrie, mais qui continue de revendiquer le droit d'exister sur sa terre.

La guerre a changé le visage du Moyen-Orient. Elle a déplacé les lignes de confrontation, réveillé de vieux antagonismes et rapproché les grandes puissances d'un affrontement direct. Mais elle n'a pas effacé la question palestinienne. Ghaza est aujourd'hui couverte de ruines. La Palestine, elle, reste debout. Et trois ans après le 7 octobre, malgré les morts, les déplacements et la destruction, une réalité demeure : on peut réduire une ville en poussière, mais il est beaucoup plus difficile d'effacer la mémoire, l'identité et l'espoir d'un peuple.

G. Salah Eddine

PLUS DE 22.000 ÉTUDIANTS ET PERSONNELS ÉDUCATIFS PALESTINIENS TOMBÉS EN MARTYRS EN TROIS ANS

Plus de 22.000 étudiants et membres du personnel éducatif sont tombés en martyrs en Palestine occupée depuis le début de l'agression sioniste, le 7 octobre 2023, contre la bande de Ghaza, tandis que des centaines d'établissements scolaires et universitaires ont été détruits ou endommagés, selon un bilan publié hier par le ministère palestinien de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

Le nombre d'étudiants tombés en martyrs dans la bande de Ghaza s'élève à au moins 19.189 élèves dans les écoles et 1.386 étudiants dans les universités. En outre, 28.586 élèves et 3.082 étudiants universitaires ont été blessés à des degrés divers, a indiqué le ministère.

En Cisjordanie occupée, 134 élèves et 39 étudiants universitaires sont morts en martyrs, tandis que 871 élèves et 283 étudiants ont été blessés. Par ailleurs, 416 élèves et 481 étudiants universitaires ont été arrêtés.

Concernant le personnel éducatif et administratif, 805 employés des écoles et 246 enseignants et employés des universités sont tombés en martyrs dans la bande de Ghaza. En outre, 3.298 personnels scolaires et 1.493 personnels universitaires ont été blessés.

Et en Cisjordanie, sept membres du personnel scolaire sont tombés en martyrs et 26 autres ont été blessés, tandis que l'occupation a arrêté 176 enseignants et employés des écoles et 21

personnels universitaires. S'agissant des établissements éducatifs, le ministère a indiqué que l'occupation sioniste avait entièrement détruit 179 écoles publiques dans la bande de Ghaza et 105 écoles relevant de l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine (UNRWA), en plus de la destruction totale de 63 bâtiments universitaires.

En réponse à ces destructions et afin de poursuivre le processus éducatif, 700 points d'enseignement et d'apprentissage ont été ouverts dans différentes régions de Ghaza, ainsi que 12 écoles virtuelles destinées aux élèves de Ghaza, en Palestine comme à l'étranger, selon le ministère.

DORSALE TRANSSAHARIENNE L'ALGÉRIE ET LE NIGER RENFORCENT LEUR INTERCONNEXION NUMÉRIQUE

Les ministres algérien et nigérien des Télécommunications, respectivement Sid-Ali Zerrouki et Hamani Kargné, ont officiellement lancé, mardi dernier à Assamaka, poste frontalier entre l'Algérie et le Niger, l'exploitation de la liaison de la dorsale transsaharienne à fibre optique reliant les deux pays.

La cérémonie s'est déroulée en présence de hauts responsables et de représentants des organismes sectoriels des deux pays. Cette réalisation s'inscrit dans la volonté commune d'approfondir la coopération bilatérale dans le domaine numérique et de renforcer l'interconnexion des réseaux de télécommunications entre l'Algérie et le Niger, ouvrant ainsi de nouvelles perspectives pour les échanges de données et le développement des services numériques. Longue de plusieurs kilomètres, la liaison relie la ville d'In Guezazam, dans l'extrême Sud algérien, à la zone d'Arli-Agadez, au Niger. Dotée d'équipements de transmission de pointe, elle offre dès sa mise en service une capacité initiale de 100 gigabits par seconde, permettant d'améliorer sensiblement la circulation des données entre les deux pays et d'accompagner la croissance des besoins en connectivité. Réalisé grâce aux compétences techniques des équipes d'Algérie Télécom et de Niger Télécom, le projet dispose également



d'importantes capacités d'évolution. Les infrastructures mises en place permettront d'augmenter progressivement les débits en fonction de l'évolution des usages et des besoins numériques des deux pays. S'exprimant à cette occasion, M. Zerrouki a souligné que le choix d'Assamaka pour abriter la cérémonie revêt une « importance particulière » et rappelé que cette réalisation s'inscrit dans le cadre du Comité de liaison de la dorsale transsaharienne, qui regroupe l'Algérie, le Mali, le Niger, la Mauritanie, le Nigeria et le Tchad. Le ministre a estimé que cette liaison constitue « une étape importante dans le renforcement de la connectivité numérique et le soutien à l'économie numérique dans la région du Sahel », notamment à

travers une meilleure interconnexion des réseaux et une circulation plus fluide des données et des connaissances. Au-delà de la seule infrastructure télécom, cette dorsale doit accompagner l'élargissement de l'accès à l'Internet à haut débit, soutenir la transformation numérique et favoriser le développement des services publics numériques. Elle constitue également un levier pour renforcer les échanges économiques et technologiques entre les pays concernés et consolider leurs capacités en matière de souveraineté numérique. M. Zerrouki a, à ce titre, exprimé le souhait de voir cette réalisation devenir un acquis structurel permettant de consolider progressivement la connectivité entre les pays partenaires de la dorsale

transsaharienne. Il a salué, dans ce cadre, l'engagement des équipes techniques d'Algérie Télécom et de Niger Télécom ayant contribué à la concrétisation du projet. La cérémonie s'est déroulée en présence notamment de l'ambassadeur d'Algérie au Niger, du gouverneur d'Agadez, ainsi que de plusieurs hauts responsables et cadres des deux pays. Avec cette mise en service, l'Algérie et le Niger franchissent une nouvelle étape dans leur coopération numérique. La liaison constitue surtout un maillon supplémentaire d'un corridor numérique appelé à relier progressivement plusieurs pays du Sahel et à renforcer l'intégration numérique régionale.

Zineb Bouzid

CLIMAT RÉUNION RÉGIONALE SUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DE RECHERCHE DES UNIVERSITÉS AFRICAINES

Une réunion régionale du projet CO-CAT, visant à renforcer les capacités des universités africaines en matière de recherche sur l'adaptation au changement climatique, s'est tenue mardi dernier à l'Université des sciences et technologies Houari-Boumediène (USTHB) à Alger. Organisée par l'Association des universités africaines (AUA), cette réunion régionale se poursuivra jusqu'au 9 octobre et a pour objectif d'examiner les résultats de la phase pilote de l'outil d'évaluation des capacités organisationnelles axé sur le climat. Elle réunit les 16 universités africaines participant au projet CO-CAT (Climate Adaptation Research-Focused Organisational Capacity Assessment Tool), afin de capitaliser les enseignements et recommandations tirés des visites d'apprentissage entre pairs et des activités de mentorat, de les transformer en solutions communes et de définir une feuille de route claire en vue d'une adoption plus large de l'outil. Dans son allocution d'ouverture, le vice-recteur chargé des relations extérieures de l'USTHB, Azzeddine Chafa, a souligné l'importance de cette

réunion qui a pour ambition de "renforcer les partenariats scientifiques entre les universités africaines et de contribuer à la mise en place d'un réseau durable de recherche et de coopération, notamment face aux défis climatiques du continent". La réunion permet également, selon lui, de mettre en avant l'expertise algérienne dans plusieurs domaines, notamment les sciences de la Terre, la télédétection, les systèmes d'information géographique, l'environnement, les ressources en eau et les risques naturels. Le représentant de la Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique (DGRSDT), Mohamed Loucif Seïad, a, pour sa part, rappelé les travaux menés en Algérie dans les domaines de la gestion de l'eau, de la sécurité alimentaire, des énergies renouvelables et de la résilience climatique, pour faire face aux défis liés au changement climatique en Afrique. Il a également rappelé la participation de l'Algérie à plusieurs programmes internationaux, dont PRIMA, avec 99 projets financés depuis 2018, et LEAP-RE, portant

notamment sur les énergies renouvelables, les solutions hydriques et les technologies solaires. Le responsable a plaidé pour davantage de projets de recherche conjoints, de mobilité des chercheurs et de partage des données, soulignant que "la coopération africaine est essentielle pour transformer les connaissances scientifiques en solutions concrètes face au changement climatique". De son côté, Frederick Ato Armah, chercheur ghanéen en sciences de l'environnement et du développement durable et chercheur principal du projet CO-CAT, a relevé la nécessité de développer les compétences dans plusieurs domaines liés au changement climatique et de renforcer le partage d'expériences entre les établissements africains, soulignant la qualité du travail réalisé sur le continent, qui "doit être davantage valorisé et connu". Il a également mis en avant l'intérêt de la coopération avec les équipes de recherche travaillant sur l'adaptation au changement climatique, saluant l'expérience algérienne dans ce domaine.

APS

FORMATION SUPÉRIEURE DANS LES ARTS ET LE PATRIMOINE

NOUVELLE PHASE D'INTÉGRATION DANS LE SYSTÈME UNIVERSITAIRE NATIONAL

La ministre de la Culture et des Arts, Malika Bendouda, a affirmé, mardi dernier à Alger, que la formation supérieure dans les domaines des arts et du patrimoine "était entrée, au titre de l'actuelle année universitaire, dans une nouvelle phase".

Lors de la cérémonie d'ouverture de l'année universitaire 2026-2027 des écoles et instituts supérieurs des arts et du patrimoine, qu'elle a présidée à l'Institut national supérieur de musique (INSM) Mohamed-Fawzi, Mme Bendouda a souligné que l'intégration de ces formations au système universitaire national représente la "redéfinition de la place de l'art et du patrimoine dans l'édification de l'Etat, la production des connaissances et la formation des générations", tout en affirmant qu'il ne s'agit "pas simplement d'un changement de statut administratif". Dans ce contexte, elle a précisé que "la formation artistique fait désormais partie du parcours universitaire, avec l'ensemble des œuvres universitaires qui lui sont associées, notamment le transport, l'hébergement et la restauration", grâce notamment à l'intégration des étudiants des filières artistiques au système numérique d'encadrement universitaire via la plateforme "PROGRES". La ministre a également mis en avant le fait que l'Etat "consacre un choix national clair faisant de la connaissance artistique et patrimoniale une



composante intrinsèque du système national de connaissances", ajoutant que la formation portant la culture algérienne "relève des responsabilités de l'Etat". Par ailleurs, Mme Bendouda a officialisé l'ouverture du premier laboratoire de recherche dédié à l'art algérien moderne et contemporain, au sein de l'Ecole nationale supérieure des beaux-arts. Elle a également annoncé le lancement d'une formation doctorale dans cette même école, ainsi qu'à l'Institut supérieur des métiers des arts du spectacle ("ISMAS"). Concernant le secteur du cinéma, la ministre a indiqué que "la première promotion de licence de l'Institut national supérieur du cinéma Mohamed-Lakhdar-Hamina sortira cette année", précisant que la formation de master sera ouverte dans les domaines de l'écriture cinématographique, de l'image et de la gestion de la production.

Dans le domaine de la musique, la ministre a annoncé l'ouverture d'un nouvel espace destiné à détecter et à former les talents algériens, tout en les connectant à la scène artistique internationale, à travers l'Académie de l'Orchestre symphonique international de l'Opéra d'Alger Boualem-Bessaih. Dans le même contexte, Mme Bendouda a fait savoir que "des partenariats ont été activés avec les secteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, de la formation et de l'enseignement professionnels, ainsi qu'avec la Garde républicaine et la Défense nationale, afin d'adapter la formation aux besoins réels du secteur", tout en précisant que son département "s'est fixé l'horizon 2029 pour construire un système intégré de formation artistique et patrimoniale". S'agissant de la numérisation, Mme Bendouda a souligné que

"la numérisation n'est pas seulement une modernisation technique, mais constitue une évolution dans le mode de gestion du savoir, une protection du temps et des efforts, ainsi qu'une préparation d'établissements appartenant à l'université de demain". En clôture de son allocution, la ministre a salué la coopération entre le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, l'Office national des œuvres universitaires (ONOU), l'Université de la formation continue (UFC), le ministère de la Formation et de l'Enseignement professionnels, ainsi que le Commandement de la Garde républicaine et l'ensemble des structures actrices de "la réussite de cette transformation". Pour sa part, le directeur de l'INSM, Mustapha Arikat, a salué, dans une déclaration à l'APS, la décision d'intégrer les étudiants des instituts des arts et du patrimoine au système numérique "PROGRES", affirmant que l'institut accompagne la politique de l'Etat, notamment dans le cadre du projet du baccalauréat des arts visant à attirer les étudiants talentueux. Cette évolution marque une étape importante dans la structuration de l'enseignement supérieur artistique et patrimonial en Algérie. À travers la diversification des cursus, le développement de la recherche et le renforcement de la coopération intersectorielle, le secteur entend inscrire durablement la formation artistique et la préservation du patrimoine dans la dynamique de développement national.

Zineb Bouzid



وزارة الاتصال
للرئاسة الوطنية للاتصال، النشر والإشهار
شركة ذات أسهم يرأسها مالك يقررت 7.750.000.000 و.ج

anep
الجمعية الوطنية للتعليم العالي والبحث العلمي

بيان

على إثر المصائب الجلل الذي ألم بأسرة الدولة الجزائرية، إثر وفاة المغفور له بإذن الله تعالى، السيد بوعلام بوعلام، مدير ديوان رئاسة الجمهورية، تتقدم المؤسسة الوطنية للاتصال، النشر والإشهار بأصدق عبارات التعازي والمواساة، ساتلين المولى عز وجل أن يتغمده بواسع رحمته، وأن يسكنه فسيح جناته، وأن يكرم نذله، ويجعل قبره روضة من رياض الجنة، وأن يلهم أهله وذويه جميل الصبر والسلوان.

وتقديرًا لجسمه هذا المصائب الأليم، واحترامًا لمقام الفقيه ولحرمة هذا الظرف، تعلن المؤسسة الوطنية للاتصال، النشر والإشهار عن تأجيل حفل تسليم جوائز الطبعة الثامنة من الجائزة الكبرى آسيا جبار للرواية لسنة 2026، الذي كان مقرّرًا تنظيمه يوم الخميس 08 أكتوبر 2026، إلى موعد لاحق سيتم تحديده والإعلان عنه في حينه.

وإذ تتقدم المؤسسة إلى ضيوفها الكرام، من شخصيات وطنية وثقافية وإعلامية، بخالص عبارات الاعتذار والتقدير، فإنها تعبر عن بالغ امتنانها لتفهمهم ومراعاتهم لخصوصية هذا الظرف الاستثنائي، مؤكدة أن الموعد الأدبي سيؤنّف في موعده الجديد، بما يليق بمكانة الجائزة واسم الأدبية الراحلة آسيا جبار، وبالمقام الرفيع لضيوفها الكرام.

إفترق الله جنسي، 50 شارع خليفة بوعرفة - الجزائر
الهاتف: 23.89.63 (021) الفاكس: 23.64.90 (021)
contact@anep.com.dz

www.alger16.dz
Alger16 le quotidien

ALGER16
LE QUOTIDIEN DU GRAND PUBLIC

SPORTS
SANTÉ
RÉGIONS
CULTURE
PUBLICITÉ

SCAN ME

ALGER16
LE QUOTIDIEN DU GRAND PUBLIC

CHAN-2022
**QUE LA FÊTE SOIT BELLE,
QUE LA FÊTE COMMENCE !**

ALGER16
LE QUOTIDIEN DU GRAND PUBLIC

LE PRÉSIDENT TEBBOUNE
A INAUGURÉ L'HÔPITAL
SPÉCIALISÉ MÈRE
ET ENFANT DE L'ARMÉE

**LA VOIE EMPRUNTÉE
PAR NOS HÉROS
VERS LA VICTOIRE**

ALGER16
LE QUOTIDIEN DU GRAND PUBLIC

DEMAIN À L'ANP
**LA FIERTÉ
DE L'ALGÉRIE**

ALGER16
LE QUOTIDIEN DU GRAND PUBLIC

CE SOIR À 21h30
"C'EST LA RENTRÉE !"
L'ALGÉRIE FAIT TREMBLER LE CONSEIL DE SÉCURITÉ
EN DÉNONÇANT UN GÉNOCIDE

**"PARDONNE-NOUS,
GHAZA"**

ALGER16
LE QUOTIDIEN DU GRAND PUBLIC

CHABOUBI HAFID, DIRECTEUR DE LA
GRANDE HISTOIRE DE POPULAIRE ALGERIA

**"LA PAIX
PAR LE
RESPECT
MUTUEL"**

ALGER16
LE QUOTIDIEN DU GRAND PUBLIC

LES ALGÉRIENS ÉTAIENT
AU RENDEZ-VOUS

ALGER16
LE QUOTIDIEN DU GRAND PUBLIC

DES RÉPONSES
ATTENDUES
AVANT FIN JUILLET

UN DÉMARRAGE EN FORCE POUR 2023

**L'ÉCONOMIE ALGÉRIENNE
DÉPASSE LES PRÉVISIONS**

TOUJOURS PRÉSENT POUR VOUS

BUGATTI
TYPE 35LA LÉGENDE QUI A CHANGÉ
LA COURSE
AUTOMOBILE

Elle n'était ni la plus puissante ni la plus imposante des voitures de son époque. Pourtant, la Bugatti Type 35 est devenue l'une des machines de compétition les plus célèbres de l'histoire. Avec sa silhouette élégante, son châssis léger et son comportement redoutable, elle a marqué les années 1920 et contribué à installer Bugatti parmi les grands noms de la course automobile.

UNE VOITURE PENSÉE POUR GAGNER

Présentée en 1924, la Type 35 apparaît à une période où la compétition automobile connaît un développement spectaculaire. Pour Ettore Bugatti, la performance ne repose pas uniquement sur la puissance du moteur. La conception de la voiture doit former un ensemble cohérent, léger et précis. Cette philosophie se retrouve dans les proportions de la Type 35. La voiture est relativement compacte et bénéficie d'un châssis conçu pour limiter le poids. Sa carrosserie étroite, ses roues caractéristiques et son long capot lui donnent une allure immédiatement reconnaissable. Sous cette silhouette élégante se cache une véritable voiture de course. La Type 35 adopte un moteur huit cylindres en ligne et une transmission aux roues arrière. Plusieurs évolutions mécaniques seront proposées au fil des années, permettant à Bugatti de maintenir la compétitivité du modèle face à une concurrence de plus en plus importante.

LA LÉGÈRETÉ COMME ARME

L'un des grands atouts de la Type 35 réside dans sa conception générale. À une époque où certains constructeurs cherchent avant tout à augmenter la puissance, Bugatti accorde une grande importance au poids, à l'équilibre et à la précision du comportement. Les célèbres roues en aluminium participent notamment à cette recherche de légèreté. Elles sont également conçues pour faciliter le refroidissement des freins. Le choix des matériaux et l'attention portée aux détails témoignent d'une approche particulièrement avancée pour l'époque. Cette recherche d'efficacité permet à la Type 35 de conserver une grande agilité en virage. Sur les circuits comme sur les routes utilisées pour les courses de montagne, cette qualité devient un avantage déterminant.

UN PALMARÈS EXCEPTIONNEL

La réputation de la Type 35 s'est surtout construite en compétition. Elle participe à de nombreuses épreuves européennes et s'impose progressivement comme l'une des références du sport automobile des années 1920. Son palmarès est considérable, même si le nombre exact de victoires attribuées au modèle varie selon les sources et la manière de comptabiliser les différentes épreuves. La Type 35 remporte notamment de nombreuses courses de Grand Prix, ainsi que des compétitions sur route et en montagne. Parmi les épreuves les plus associées à son histoire figurent la Targa Florio, les courses de montagne et différents Grands Prix européens. La voiture démontre sa polyvalence en affrontant des tracés très

différents. Cette présence régulière aux premières places contribue à construire l'image de Bugatti comme constructeur capable de produire des voitures aussi raffinées qu'efficaces.

DES ÉVOLUTIONS AU FIL
DES ANNÉES

La Type 35 n'est pas restée figée. Plusieurs versions et évolutions apparaissent afin d'améliorer ses performances et de répondre aux exigences de la compétition. La Type 35A constitue notamment une déclinaison plus accessible, tandis que les versions équipées de moteurs suralimentés permettent d'aller encore plus loin dans la recherche de performances. La Type 35B figure parmi les variantes les plus connues de cette famille. La Type 35C bénéficie également d'un moteur suralimenté et se distingue par ses performances en compétition. D'autres déclinaisons seront développées, notamment pour répondre à des catégories ou à des besoins différents. Cette capacité à faire évoluer une même base technique constitue l'une des clés de la longévité du modèle.

UNE SILHOUETTE DEVENUE
MYTHIQUE

Au-delà de son palmarès, la Bugatti Type 35 possède une caractéristique qui explique encore aujourd'hui sa popularité : son design. Son long capot, sa calandre en forme de fer à cheval, ses ailes séparées et ses roues en alliage lui donnent une identité immédiatement reconnaissable. La voiture affiche une élégance particulière, très différente de celle des automobiles de compétition modernes. Chez Bugatti, l'esthétique n'est pas considérée comme secondaire. Les formes de la Type 35 répondent à des impératifs techniques, mais elles contribuent aussi à créer une voiture particulièrement harmonieuse. Cette association entre beauté et efficacité deviendra l'une des signatures les plus importantes de la marque.

UNE VOITURE EXIGEANTE

Derrière son élégance se trouve toutefois une machine conçue avant tout pour la compétition. Conduire une Type 35 n'a évidemment rien à voir avec piloter une voiture moderne équipée d'assistances électroniques, de freins sophistiqués et de systèmes de sécurité.

contemporains.

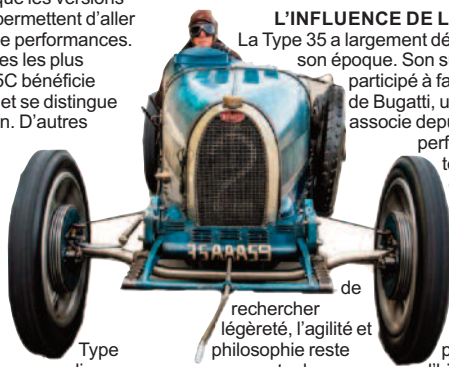
La voiture demande de l'engagement et une véritable maîtrise de la conduite. Son intérêt réside justement dans cette relation directe entre le pilote et la mécanique. À son époque, cette simplicité mécanique permettait également de faciliter certaines opérations d'entretien et de réparation. Les équipes engagées en compétition pouvaient travailler directement sur une automobile conçue autour de solutions relativement accessibles pour les standards du sport automobile de l'époque.

L'INFLUENCE DE LA TYPE 35

La Type 35 a largement dépassé le cadre de son époque. Son succès sportif a participé à façonner l'image de Bugatti, une marque qui associe depuis ses débuts performances, technologie et élégance. Elle a également contribué à démontrer qu'une voiture de course pouvait simultanément la beauté. Cette particularité de l'histoire de l'automobile. Près d'un siècle après son apparition, la Type 35 continue d'attirer collectionneurs, passionnés et amateurs de voitures historiques. Les exemplaires authentiques sont aujourd'hui extrêmement recherchés, tandis que certaines reproductions permettent aux passionnés de retrouver l'esprit de cette voiture mythique.

UNE LÉGENDE TOUJOURS VIVANTE

La Bugatti Type 35 appartient désormais au patrimoine de l'automobile. Son importance ne tient pas seulement au nombre de courses remportées. Elle représente une époque où les constructeurs expérimentaient encore de nouvelles solutions et où le pilote occupait une place centrale dans la performance. Avec son moteur huit cylindres, son châssis léger, ses roues emblématiques et sa silhouette intemporelle, la Type 35 a réussi à réunir des qualités rarement associées aussi harmonieusement. Elle reste ainsi l'un des symboles les plus forts de l'âge d'or de la compétition automobile : une voiture née pour courir, devenue une icône, et dont le nom continue de faire rêver les passionnés près de cent ans après ses premiers tours de piste.



PROCHAIN ÉDITION : une autre voiture qui a marqué l'Histoire avec un grand «A»

www.alger16.dz



Alger16, Le quotidien du Grand Public

ALGER16

LE QUOTIDIEN DU GRAND PUBLIC



MON ENFANT A TOUJOURS FAIM

SIMPLE APPÉTIT
OU VÉRITABLE SIGNAL D'ALERTE ?

- **Votre enfant réclame régulièrement à manger, même peu de temps après un repas ? Cette situation peut surprendre, voire inquiéter les parents.**

Pourtant, une forte faim n'est pas forcément synonyme de problème. Croissance, activité physique, organisation des repas, sommeil ou habitudes alimentaires peuvent expliquer ces demandes répétées. Mais certains signes doivent aussi inciter à demander un avis médical.

● UNE FAIM IMPORTANTE PEUT ÊTRE TOUT À FAIT NORMALE

La première explication est souvent la plus simple : l'enfant grandit. Ses besoins énergétiques évoluent au fil du temps et peuvent augmenter pendant certaines périodes de croissance. Il est donc possible qu'un enfant mange davantage pendant quelques jours ou plusieurs semaines, avant que son appétit ne revienne spontanément à son niveau habituel. Cette variation fait partie du fonctionnement normal de l'organisme. Il n'est pas recommandé de réduire systématiquement les portions parce qu'un enfant semble manger plus qu'auparavant. L'objectif est plutôt de lui proposer des repas réguliers et suffisamment variés, tout en lui permettant progressivement d'identifier ses sensations de faim et de satiété. Des repas mal répartis peuvent entretenir la faim. L'organisation de la journée joue également un rôle. Un enfant qui saute le petit-déjeuner ou mange très peu le matin peut arriver à l'école avec une faim importante. Si le déjeuner est lui aussi insuffisant, les demandes alimentaires peuvent se multiplier dans l'après-midi et le soir. La répartition des apports peut varier selon l'âge et les besoins de l'enfant. L'essentiel reste surtout de conserver un rythme alimentaire régulier, avec des repas structurés et un goûter adapté lorsque celui-ci est nécessaire. La composition des repas compte également. Une assiette uniquement composée d'aliments très sucrés ou de féculents raffinés peut être moins rassasiante qu'un repas diversifié associant plusieurs familles d'aliments.

● MISER SUR DES REPAS SUFFISAMMENT RASSASIANTS

Pour favoriser une satiété plus durable, un repas peut associer une source de protéines, des féculents, des légumes ou des fruits et une quantité adaptée de matières grasses. L'eau reste la boisson de référence. Il n'est pas nécessaire de rechercher une assiette parfaite à chaque repas. C'est davantage la diversité et l'équilibre de l'alimentation sur l'ensemble de la journée qui comptent. Un repas simple peut ainsi parfaitement convenir : des légumes, une portion de féculents et une source de protéines peuvent constituer une base suffisamment nourrissante.

● FAIM OU SIMPLE ENVIE DE MANGER ?

Un enfant ne réclame pas toujours à manger parce qu'il a réellement faim. L'ennui, les écrans ou certaines habitudes peuvent transformer la nourriture en activité. Un exemple permet parfois de faire la différence : si l'enfant réclame systématiquement une collation lorsqu'il s'ennuie, mais oublie rapidement cette envie lorsqu'une activité intéressante lui est proposée, il ne s'agit pas nécessairement d'une faim physiologique. Cela ne signifie pas qu'il faut lui interdire de manger. L'enjeu est plutôt de l'aider, progressivement, à reconnaître ses sensations : faim, satiété, soif, envie de manger.

ou besoin de réconfort.

● ATTENTION AU GRIGNOTAGE PERMANENT

Les petites prises alimentaires répétées peuvent également perturber le rythme des repas. L'enfant mange quelques bouchées, arrive moins affamé au repas suivant, mange alors moins, puis réclame de nouveau quelque chose peu après. Pour éviter ce cercle, mieux vaut installer des horaires relativement réguliers, tout en gardant une certaine souplesse. Le goûter peut avoir toute sa place dans cette organisation, notamment chez les plus jeunes. Il permet de répondre aux besoins énergétiques entre le déjeuner et le dîner sans multiplier les prises alimentaires tout au long de la journée.

● MANGER TROP VITE PEUT TROMPER LA SENSATION DE SATIÉTÉ

La vitesse à laquelle l'enfant mange mérite également d'être observée. Un repas avalé très rapidement peut donner l'impression d'avoir encore faim avant que les mécanismes de satiété aient pleinement joué leur rôle. Il peut donc être utile de créer un environnement calme à table : prendre le temps de manger, encourager l'enfant à mâcher correctement et limiter les distractions importantes, notamment les écrans. L'objectif n'est pas de lui imposer de manger lentement, mais simplement de lui laisser suffisamment de temps pour écouter ses sensations alimentaires.

● ET S'IL AVAIT SIMPLEMENT SOIF ?

La soif peut parfois être confondue avec la faim. Lorsque l'enfant boit peu, notamment après une activité physique ou lorsqu'il fait chaud, proposer régulièrement de l'eau peut aider à mieux identifier ses besoins. L'eau doit rester la boisson de référence. Les boissons sucrées ne constituent pas une réponse adaptée à des demandes alimentaires répétées.

● FAUT-IL LIMITER LES PORTIONS ?

C'est une question fréquente chez les parents. Lorsqu'un enfant mange beaucoup, la tentation peut être grande de réduire les quantités ou d'interdire certains aliments. Pourtant, une restriction excessive peut avoir des effets indésirables sur la relation de l'enfant avec la nourriture. Mieux vaut poser un cadre clair que multiplier les interdictions. Les parents déterminent généralement ce qui est proposé et organisent les repas. Dans ce cadre, l'enfant peut progressivement apprendre à reconnaître la quantité dont il a

besoin. S'il indique encore avoir faim après un repas équilibré, il n'est donc pas nécessaire de lui interdire systématiquement de se resservir. La réponse dépend du contexte, de son âge et de ce qu'il a réellement mangé.

● QUAND FAUT-IL CONSULTER ?

Une période de forte faim isolée est généralement peu préoccupante. En revanche, la durée, la répétition et les symptômes associés doivent être pris en compte. Un avis médical est recommandé lorsque l'enfant réclame constamment à manger malgré des repas complets, semble ne jamais être rassasié, développe une préoccupation permanente autour de la nourriture ou présente une modification durable de son appétit. La courbe de croissance est particulièrement importante. Une évolution inhabituelle du poids doit être interprétée en fonction de l'âge, de la taille et de l'évolution générale de l'enfant. Certaines causes médicales peuvent également modifier l'appétit, même si elles sont beaucoup plus rares que les facteurs liés à la croissance ou aux habitudes alimentaires.

● CERTAINS SIGNES NECESSITENT UNE ATTENTION RAPIDE

La faim devient plus préoccupante lorsqu'elle s'accompagne d'autres changements. Une soif inhabituelle et importante, des envies d'uriner beaucoup plus fréquentes, une perte de poids malgré l'augmentation de l'appétit ou une fatigue marquée justifient notamment une consultation médicale. L'association d'une faim importante, d'une soif intense et d'urines fréquentes peut conduire le médecin à rechercher un éventuel trouble de la régulation de la glycémie. Ces signes ne signifient pas nécessairement que l'enfant est malade, mais ils méritent d'être évalués.

● OBSERVER AVANT DE VOULOIR CORRIGER

Avant de modifier radicalement l'alimentation de l'enfant, les parents peuvent commencer par observer ses habitudes pendant quelques jours : horaires des repas, aliments consommés, quantité d'eau bue, activité physique, sommeil et moments où les demandes alimentaires sont les plus fréquentes. Cette observation peut aider à identifier un repas insuffisant, un grignotage lié à l'ennui ou encore un rythme alimentaire mal adapté. Au quotidien, quelques repères simples peuvent aider : conserver des repas structurés, prévoir un goûter adapté, éviter les longues périodes sans manger, proposer une alimentation variée, favoriser l'eau, limiter les écrans à table et respecter autant que possible les sensations de faim et de satiété. Le sommeil et l'activité physique doivent également faire partie de cet équilibre.

À RETENIR

Un enfant qui mange beaucoup ne mange pas forcément trop. La croissance, l'activité physique et les variations naturelles de l'appétit peuvent expliquer des périodes de faim importante. Avant de restreindre son alimentation, il est préférable d'examiner l'organisation des repas, leur composition, le grignotage, l'hydratation, le sommeil et le contexte dans lequel l'enfant réclame à manger. En revanche, une faim persistante, difficile à rassasier et associée à une modification de la croissance, une soif excessive, des urines fréquentes, une perte de poids ou une fatigue inhabituelle mérite un avis médical.

L'objectif n'est pas d'apprendre à l'enfant à manger le moins possible, mais de l'aider à construire progressivement une relation sereine avec son alimentation.

NUMÉROS UTILES

URGENCES ET SÉCURITÉ

SAMU
021.67.16.16/
67.00.88

CHU MUSTAPHA
021.23.55.55

CHU BEN AKNOUN
021.91.21.63

CHU BENI MESSOUS
021.93.11.90

CHU BAINEM
021.81.61.13

CHU KOUBA
021.58.90.14

AMBULANCES
021.60.66.66

DÉPANNAGE GAZ
021.68.44.00

DÉPANNAGE ÉLECTRICITÉ
021.68.55.00

SERVICE DES EAUX
021.68.32.32/
58.37.37

PROTECTION CIVILE
021.61.00.17

SÛRETÉ DE WILAYA
021.63.80.62

GENDARMERIE
021.62.11.99/
62.12.99

NUMÉROS UTILES

AÉROPORT HOUARI-BOUMEDIENE
021.54.15.15

AIR ALGÉRIE (RÉSERVATION)
021.28.11.12

Air France
021.73.27.20/
73.16.10

ENMTV
021.42.33.11/12

SNTF
021.76.83.65/
73.83.67

SNTR
021.54.60.00/
54.05.04

Hôtel Sheraton
021.37.77.77

Hôtel Mercure
021.73.27.20/85

Hôtel El-Djazair
021.23.09.33/37

Hôtel El-Aurassi
021.74.82.52

Hôtel Hilton
021.21.96.96

Hôtel Sofitel
621.68.52.10/17



Pour vos petites annonces: **UN SEUL JOURNAL**

Les petites annonces
sont à **150 DA** seulement

Anniversaires, félicitations...
à **300 DA** seulement

ALGER 16

alger16.dz@gmail.com
5, rue du Sacré-Coeur, Alger

020 10 23 68

LIGUE 1 (2^e ACTE DE LA 4^e JOURNÉE)

DU SPECTACLE EN VUE À ORAN

La quatrième journée de la Ligue 1 Mobilis, lancée hier, avec trois matchs avancés, se poursuit aujourd'hui avec la programmation de trois autres rencontres, dont l'affiche qui mettra aux prises, au stade Miloud-Hadefi d'Oran, le MCO avec l'ES Sétif.

Un grand duel avec du spectacle en vue. L'ES Sétif (11e, 3 points) se rendra à Oran dans la peau d'un sérieux conquérant en quête d'une confirmation, particulièrement après sa dernière victoire éclatante (5 - 1) contre le CS Constantine. Mais le MCO, actuel 3e au classement avec 6 points et un match en retard, a désormais un standing à faire respecter. De plus, les Oranais nourrissent bien des espoirs de se replacer parmi les ténors, cette saison. Sur le terrain, c'est autant d'ingrédients qui présagent du beau spectacle dans une bataille qui s'annonce sans concession. Les deux autres

rencontres au programme, à savoir l'USM Alger, le leader du championnat (1er, 7 points), qui se rendra chez le MB Rouissat (10e, 3 points) et l'Olympique Akbou (9e, 3 points) qui défiera l'autre club sudiste, la JS Saoura (16e, 1 point et un match en moins), chez lui, ne devraient pas manquer de piquant non plus. Entre la détermination des locaux et les ambitions des visiteurs, ça promet. Ça se jouera sans ménagement sur le rectangle vert. Les deux matchs restant entre la JS Kabylie (8e, 3 points et un match de retard) et l'ASO Chlef (15e, 1 point), ainsi que MC Alger (7e, 3 points et 2 matchs en moins) - CR Témouchent (6e, 4 points) se joueront demain, respectivement, à Tizi-Ouzou à 18 heures et Douéra à 20 heures. A priori, la balance pencherait pour la victoire des deux équipes hôtes, mais comme il s'agit de matchs de football, il serait vraiment imprudent de jurer de quoi que ce soit à l'avance, particulièrement en ce qui concerne la JSK qui n'est jamais certaine de gagner quand elle veut, ces



derniers temps. A rappeler, par ailleurs, qu'ES Ben Aknoun - JS El Biar, CS Constantine US Biskra et CR Belouizdad - USM Khenchela devaient se jouer hier en début de soirée.

D. C.

PROGRAMME
Aujourd'hui

MB Rouissat - USM Alger (18h)
JS Saoura - O Akbou (18h)
MC Oran - ES Sétif (20h)

Vendredi

JS Kabylie - ASO Chlef (18h)
MC Alger - CR Témouchent (20h)

LIGUE 2 (4^e JOURNÉE)RC Kouba - USM El Harrach
pour ouvrir le bal aujourd'hui

La 4e journée du championnat de Ligue 2, au programme ce week-end, sera dominée par le grand derby algérois avancé à cet après-midi et qui opposera dans le groupe Centre-Ouest le RC Kouba à l'USM El Harrach, au stade Benhadad de Kouba. Un sommet entre deux sérieux prétendants au titre, qui aurait pu attendre encore quelques journées, mais voilà que le hasard du calendrier a voulu que le face-à-face ait lieu un peu prématurément. Ça se jouera sûrement très serré entre les deux frères ennemis de la capitale, indépendamment des avantages du terrain et du public, dont pourrait se prévaloir le RCK. Ce n'est certainement pas encore la vitesse de croisière pour l'ensemble des équipes, vu que l'exercice n'est qu'à ses débuts, mais le Raed tout comme l'USMH semblent bien lancés dans la compétition. Le RCK est leader avec trois victoires en autant de matchs joués jusque-là et l'USMH est second avec deux victoires et un nul, à l'image du MC Saïda et de l'USM Blida qui lui partage cette seconde place avec le même parcours. Demain, le MCS jouera, à huis clos, en déplacement, face au RC Arbaâ, et l'USM Blida recevra l'ESM Koléa. Dans le groupe Centre-Est, dont les matchs se joueront en totalité demain, le

leader, l'USM Annaba, accueillera la JS Chaouia quelque peu en difficulté. Le dauphin, la JSM Skikda, pourrait bien, lui aussi, profiter du huis clos imposé à sa rencontre, en déplacement au stade du 20-Août à Alger, contre le Paradou AC. A signaler également ce derby kabylo-kabylo qui verra la JS Azazga recevoir le MO Béjaïa, au stade de Tirsathine. Le duel drainera certainement la grande foule, surtout que la JSA suscite une passion grandissante chez ses fans

avec les débuts réussis jusque-là lors de cette première expérience en Ligue 2.

D. C.

PROGRAMME
GROUPE CENTRE-EST
Vendredi (15h)

USM Annaba - US Chaouia
AS Khroub - NRB Téléghma
NC Magra - CA Batna
Paradou AC - JSM Skikda (huis clos)
IRB Nezla - MO Constantine
MSP Batna - CR Beni Thour
NRB Beni Oulbane - JS Dijel
JS Azazga - MO Béjaïa

GROUPE CENTRE-OUEST
Jeudi (15h)

RC Kouba - USM El Harrach

Vendredi (15h)

RC Arbaâ - MC Saïda (huis clos)
JSM Tiaret - ASM Oran
USM Blida - ESM Koléa
ES Mostaganem - GCR Mascara
IRBSM Benali - NA Hussein Dey
IRB Taghit - WA Mostaganem
MC El Bayadh - WA Tlemcen

NATATION/COUPE DU MONDE 2026
(2^e ÉTAPE)Neuf nageurs algériens
engagés au rendez-vous
d'Ouzbékistan

La sélection nationale algérienne de natation, composée de neuf athlètes, s'est déplacée en Ouzbékistan, pour prendre part à la deuxième étape de la Coupe du monde de natation, prévue

du 8 au 10 octobre à Tachkent, a indiqué la Fédération algérienne des sports aquatiques (FASA). La délégation algérienne est composée de Maroua Memri, Amel Melih, Naïla Doumane, Rima Ben Mansour, Iman Kawthar Zitouni, Aya Hamdaoui, Chemseddine Rouibi, Mehdi Dahamna et Lina Rassim Hamani. Cette participation s'inscrit dans le cadre du programme de préparation établi par la Fédération, visant à poursuivre le développement du niveau des nageurs algériens, à développer davantage d'expérience et à se confronter au niveau international, en prévision des prochaines échéances, précise la même source. La sélection nationale est conduite par l'entraîneur national Abderrahmane Nafsi, tandis que Mohamed Zerroug assure sa présidence. L'étape ouzbèke constitue une nouvelle occasion pour les neuf représentants algériens de poursuivre leur travail compétitif et préparatoire, notamment en perspective des Championnats arabes de natation prévus au Bahreïn. Nos nageurs ambitionnent, à cette occasion, de réaliser des résultats encourageants, d'améliorer leurs chronos et de tirer profit de l'expérience acquise au contact des nageurs engagés dans ce rendez-vous international. Pour rappel, six nageurs algériens (quatre garçons et deux filles) avaient pris part à la première étape de la Coupe du monde 2026, organisée à Bakou (Azerbaïdjan) du 1er au 3 octobre 2026.

BRAHIM HEMDANI FAIT SON CONSTAT APRÈS LA VICTOIRE (2 - 1) SANS RÉGAL FACE AU NIGER :

«LE CHANTIER EST GRAND, MAIS JE SUIS PERSUADÉ QU'ON Y ARRIVERA»

En dépit de la victoire (2 - 1) de la sélection nationale, mardi dernier, à Tizi Ouzou, en amical, face au Niger, l'entraîneur national Brahim Hemdani était loin du grand satisfecit. «Le chantier est grand, mais je reste optimiste. Je suis persuadé qu'on arrivera à nos fins», a-t-il récapitulé, en conférence d'après-match.

En alignant un onze de départ fortement remanié, il était évident que le sélectionneur national cherchait plus à faire sa revue d'effectif et à jauger le potentiel de son banc de touche, mais il ne pouvait cracher non plus sur le résultat numérique. Ça restait un match de la sélection nationale qui, de surcroît, se jouait à la maison. Hors, il s'est trouvé que le onze rentrant n'a assuré ni au jeu ni au score, en première période. Les Verts ont connu une entame de match difficile. Ils ont concédé l'ouverture du score dès la 12' et ont éprouvé quelques difficultés à imposer leur rythme face à une équipe nigérienne bien organisée, commentait d'ailleurs la tutelle de la sélection. Zineddine Belaid, promu à l'occasion capitaine, et sa charnière défensive ne sont pas du tout au-dessus de tout reproche, particulièrement sur le but encaissé d'entrée. L'ex-central kabyle, qui évoluait pourtant dans un jardin qu'il ne connaît que trop bien, a été carrément mis dans le vent par l'attaquant nigérien auteur du but. La responsabilité du gardien mouloudéen Ramdane, qui a laissé filer le cuir sous son coude, est tout aussi engagée. «C'est un chantier prioritaire, on a été mis en difficulté en première période, on a subi, on a défendu en barrage. On a des manques et qui semblent évidents sur le plan de l'animation défensive. Je reste optimiste et je suis persuadé qu'on arrivera à nos fins», a concédé Hemdani, lorsqu'il devait évoquer le sujet. «On est à la recherche de complémentarité à différents postes. La paire centrale est un

élément important du secteur défensif. Chergui était fatigué, on ne voulait pas prendre de risque. Le chantier est grand, il y a beaucoup de changements, de nouveaux joueurs», a expliqué encore coach Hemdani.

Heureusement pour les Verts et le public présent au stade, il y a eu cette deuxième mi-temps où l'équipe s'est reprise, après les changements opérés. «On a souffert en première période, on ne pouvait pas se satisfaire d'un tel rendement. On a laissé le Niger prendre le match à son compte et mener au score», a d'ailleurs ajouté le sélectionneur algérien. En effet, au retour des vestiaires, les Verts ont affiché davantage de volonté et de détermination. Et surtout de réussite devant, avec ce super but de Bachir Belloumi qui avait remplacé Maza peu avant la pause. C'était à la 54' que le fils du légendaire Lakhdar Belloumi a remis les pendules à l'heure sur un coup franc agréablement botté en pleine lucarne. L'égalisation boostera encore le moral des troupes et le même Belloumi aurait pu corser à lui seul le score à plus d'une fois. Jouissant d'une technicité hors pair, Bachir s'est quasiment pavané comme il le souhaitait au sein de la défense nigérienne. Mais la délivrance de la victoire finale viendra sur un penalty victorieusement exécuté par Bensebaini à la 74', après une faute commise sur le remuant Boulbina incorporé en cours de jeu. Cela dit, au-delà du résultat, cette rencontre aura constitué une opportunité pour le sélectionneur national qui a pu voir à l'œuvre et évaluer quasiment tous les éléments composant son groupe. «Je suis parti de l'idée de voir le maximum de joueurs que j'ai convoqués, pour me faire une opinion. J'ai des enseignements à tirer (...) J'ai désormais une idée claire sur le potentiel des joueurs, on a utilisé 26



joueurs durant ce rassemblement. Pour le prochain stage de novembre, il y a des joueurs sélectionnables qui ne sont pas là aujourd'hui, chacun doit essayer à son avantage au sein de son club», a-t-il souligné. Comme quoi, la sélection est loin d'être arrêtée. Pour lui, chaque sortie est un test d'évaluation. Et l'option de voir de nouvelles têtes rejoindre la sélection reste de mise. Tout dépendra de la forme des uns de la méforme des autres, des

blessures... «Durant les prochaines semaines, il se passera beaucoup de choses», a-t-il laissé entendre à la fin de son intervention. Pour la FAF, cette première fenêtre FIFA sous la conduite du nouveau staff technique s'achève sur un bilan satisfaisant, avec deux victoires, face à la Zambie et au Niger, et un match nul obtenu à Bujumbura devant le Burundi.

Djaffar Chilab

Vers le retour d'Aït-Nouri

Lors de sa conférence de presse d'après-match, le sélectionneur national, qui a eu à répondre aux questions des journalistes, a cette fois consenti à s'exprimer sur le cas Aït-Nouri. Le joueur avait été, pour rappel, libéré juste après le match face à la Zambie, pour raison disciplinaire. C'est un secret de Polichinelle, même si la FAF a évité d'aller dans le détail dans son communiqué traitant du sujet diffusé pour la circonstance. A lire entre les lignes, le coach n'a visiblement pas trop apprécié la teneur du communiqué. «Je ne rentrerai pas dans ces spéculations, il y a une situation qui a été gérée. Il y a eu un communiqué de la FAF aussi laconique soit-il, il est ce qu'il est», commentera Hemdani. Et d'ajouter que «tout ce qui passera autour de cette situation sera géré en bonne intelligence et ce qu'on fera, ça m'appartient», comme pour dire que la dernière décision lui reviendra, tout en laissant la porte ouverte à un probable retour du joueur dès le prochain stage.

D. C.

FOOTBALL FÉMININ (2^e TOUR DES ÉLIMINATOIRES DES JO 2028) Algérie - R Centrafricaine demain à Alger



La sélection nationale féminine abordera, demain, sa première rencontre contre son homologue de la République centrafricaine, entrant dans le cadre du deuxième tour des éliminatoires du tournoi de football féminin des Jeux

olympiques de Los Angeles 2028. Pour rappel, les Vertes ont entamé, depuis lundi dernier, un stage de préparation, à Alger, sous la houlette du sélectionneur national, Farid Benstiti. Le regroupement domicilié au Centre technique national de Sidi Moussa se poursuit, avec une ultime séance d'entraînement, aujourd'hui, en prévision du match de demain. A noter qu'une deuxième confrontation comptant pour la même joute interviendra le 13 octobre prochain. Les deux rencontres se joueront au stade du 5-Juillet-1962, à Alger.

D. C.

SÉLECTION DES JEUNES (TOURNOI UNAF EN ÉGYPTÉ) LES U20 N'TRONT PAS AU GHANA

La sélection nationale des U20 n'ira finalement pas en Coupe d'Afrique des Nations de sa catégorie, prévue en 2027 au Ghana. Les juniors algériens ont dû se résigner à leur sort après avoir concédé une amère défaite (2 - 0), mardi dernier, face à leurs homologues égyptiens, au Suez Canal Stadium, à Ismaïlia, dans le cadre de la dernière journée du tournoi de l'Union nord-africaine de football (UNAF), qualificatif à la Coupe d'Afrique des Nations U20 - 2027. Menés dès la première mi-temps (1 - 0), les jeunes Fennecs ont essayé de revenir au score, mais en vain. Ils finiront, malheureusement, par encaisser un second but dans le dernier quart d'heure. L'arbitre de la rencontre rajoutera cinq minutes de temps additionnel, mais le score (2 - 0) en restera là jusqu'au coup de sifflet final de la partie. Grâce à sa victoire, la



sélection égyptienne boucle son tournoi à la deuxième place avec 7 points qui lui permettent de décrocher le second billet qualificatif pour la prochaine CAN. A vrai dire, les protégés de Hocine El-Orfi ont compliqué leur avenir lors de leur précédente (3e) sortie, en s'inclinant face au Maroc (3 - 0). Auparavant, les jeunes Verts ont concédé un nul (1 - 1) d'entrée face à la Tunisie avant de vaincre la Libye (3 - 1), lors de la deuxième journée. Exempts lors de la 4e journée, les juniors algériens avaient donc un rendez-vous décisif avec le pays hôte, l'Egypte. Ils étaient obligés de gagner tandis que pour

l'Egypte, un petit nul suffisait déjà pour leur assurer le voyage au Ghana. Au final, l'Egypte et le Maroc ont décroché les deux premières places qualificatives pour la CAN, tandis que l'Algérie a rejoint la Tunisie et la Libye qui étaient déjà out avant même cette ultime journée.

D. C.



ROME - La députée italienne au Parlement européen, Cecilia Strada, a appelé mardi dernier l'Union européenne à imposer des sanctions à l'entité sioniste et à ses responsables, à maintenir l'accord de partenariat avec elle, à interdire le commerce des armes et à mettre fin à la coopération dans les domaines de la défense et de la cybersurveillance.

BEYROUTH - Près de 330.000 personnes restent déplacées dans le sud du Liban en raison de l'insécurité persistante née de l'agression sioniste, alors que plus de 877.000 personnes sont retournées dans leurs foyers, a indiqué mardi dernier le Bureau des Nations unies pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA).

NEW DELHI - Un séisme de magnitude 5,1 a secoué mardi dernier une zone située à 34 km au nord-ouest de Bageshwar, en Inde, a indiqué l'Institut d'études géologiques des Etats-Unis (USGS).

WASHINGTON - Un séisme de magnitude 5,5 s'est produit mardi dernier dans une zone située à 92 km au nord-ouest d'Aleneva, en Alaska, a indiqué l'Institut d'études géologiques des Etats-Unis (USGS).

DERNIER HOMMAGE BOUALEM BOUALEM... L'HOMME DE DROIT QUI A SERVI L'ÉTAT ET LA PATRIE

Avec la disparition du directeur de Cabinet de la présidence de la République, Boualem Boualem, l'Algérie fait ses adieux à un patriote authentique et à un haut cadre parmi les grands commis de l'Etat, qui fut, à tous les postes de responsabilité qu'il a occupés et dans toutes les missions qu'il a assumées, un modèle d'engagement, digne de la confiance placée en lui et loyal envers son pays et son travail.

"Boualem Boualem s'en est allé. Avec lui, disparaît un patriote authentique et un haut cadre parmi les grands commis de l'Etat. A tous les postes de responsabilité qu'il a occupés et dans toutes les missions qu'il a assumées, il a été un modèle d'engagement, digne de la confiance placée en lui et loyal envers son pays et son travail", lit-on dans une publication de la présidence de la République sur son site officiel.

"Son riche parcours de magistrat, sa connaissance fine et avisée du domaine juridique et judiciaire, son expérience et sa sagesse dans la gestion lui ont valu estime, considération et respect, bénéficiant de la confiance du président de la République, qui en avait fait son conseiller chargé des



affaires juridiques et judiciaires, avant de le nommer directeur de Cabinet de la présidence de la République, où il a fait preuve d'un dévouement sans réserve dans

l'accomplissement des hautes missions qui lui étaient confiées, avec un soin extrême et une rigueur absolue", a ajouté la présidence de la République. "Avec sa disparition, nous perdons un éminent responsable, un ardent patriote, un homme de grande qualité dont la seule présence imposait le respect, et une personnalité chère à tous. (O toi, âme apaisée, retourne vers ton Seigneur, satisfaite et agréée, entre donc parmi Mes serviteurs et entre dans Mon Paradis). Puisse Dieu Tout-Puissant lui accorder Sa sainte miséricorde, l'accueillir en Son vaste Paradis, et prêter patience et réconfort à sa famille, à ses proches, ainsi qu'à tous ceux qui l'ont connu. (A Allah nous appartenons et à Lui nous retournons)", conclut la présidence de la République.

LA DÉPOUILLE MORTELLE DU DÉFUNT INHUMÉE AU CIMETIÈRE D'AÏN EL-BEÏDA

La dépouille mortelle du directeur de Cabinet de la Présidence de la République, Boualem Boualem, décédé lundi dernier dans un hôpital à Genève (Suisse) des suites d'une longue maladie, a été inhumée, hier après-midi, au cimetière d'Aïn El-Beïda à Oran. Les obsèques du défunt se sont déroulées en présence de hauts responsables de l'Etat et de membres du gouvernement, ainsi que de personnalités nationales, des membres de la famille du défunt et d'une foule nombreuse de citoyens.

CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME

MINES ANTIPERSONNEL : L'INITIATIVE DE L'ALGÉRIE ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Présentée par l'Algérie et un groupe interrégional, une résolution consacrée aux mines antipersonnel et à leurs conséquences sur les droits fondamentaux a été adoptée à l'unanimité par le Conseil des droits de l'Homme, à Genève, lors de sa 63e session. Le texte place au centre de l'action internationale la protection des victimes et le renforcement de leur accompagnement. Cette résolution s'inscrit dans le prolongement de la résolution 22/58, également portée par l'Algérie lors de la 58e session, mais marque une évolution vers une approche davantage centrée sur les conséquences humaines et les droits des personnes affectées par les mines antipersonnel. Avec 70 Etats co-parrains au moment de son adoption, le texte a bénéficié d'un large soutien international, illustrant le consensus autour de la nécessité de renforcer l'action humanitaire en faveur des victimes et des communautés touchées. La résolution place ainsi les victimes, leurs familles et leurs communautés au cœur des politiques de réponse, en appelant à



un accompagnement global destiné notamment à favoriser leur réinsertion socio-économique. Elle exprime également sa préoccupation face aux conséquences des mines antipersonnel sur l'exercice de plusieurs droits fondamentaux, notamment le droit à la vie, à la santé, à l'éducation, au travail et au développement.

Dans ce cadre, le texte préconise notamment l'amélioration de la collecte et de la disponibilité des données relatives aux victimes, le renforcement de l'accompagnement psychosocial, ainsi que l'accessibilité des services publics et des structures de santé

pour les personnes en situation de handicap. Parmi les principales mesures prévues, la résolution exhorte les Etats à respecter leurs obligations au titre des droits de l'Homme et du droit international humanitaire et les invite à envisager d'adhérer à la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel. Elle appelle également à renforcer la coopération internationale afin d'accélérer les opérations

de déminage et de garantir une assistance globale et non discriminatoire aux victimes. Le texte insiste, en outre, sur l'importance du partage d'expertise technique et du renforcement des capacités, particulièrement au profit des pays en développement, des pays les moins avancés et des petits Etats insulaires en développement. Pour assurer le suivi de ces dispositions, une table ronde sera organisée lors de la 66e session du Conseil des droits de l'Homme autour de la question du renforcement de l'aide aux victimes. La résolution invite également les titulaires de mandats relevant des

procédures spéciales à prendre pleinement en compte cette problématique dans le cadre de leurs travaux. Cette initiative s'inscrit dans une démarche portée de longue date par l'Algérie, dont l'expérience historique en matière de déminage et de lutte contre les mines issues de la période coloniale nourrit son engagement sur cette question. Elle intervient également à l'approche du 30e anniversaire, en 2027, de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel. Au-delà de la question du déminage, la résolution entend replacer la victime au cœur de l'action internationale. Car débarrasser un territoire des mines ne suffit pas à effacer leurs conséquences : derrière chaque opération de déminage demeurent des vies affectées, des familles confrontées aux séquelles et des communautés dont le développement peut être durablement entravé. L'enjeu est désormais de transformer l'expérience acquise sur le terrain en une protection plus large et plus durable des droits des victimes.

Zineb Bouzid

LE PRÉSIDENT SAHRAOUI APPELLE LE SG DE L'ONU À AGIR D'URGENCE POUR LA LIBÉRATION DES PRISONNIERS CIVILS

Le président sahraoui, secrétaire général du Front Polisario, M. Brahim Ghali, a appelé le Secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres, à intervenir d'urgence face à la situation préoccupante découlant des développements liés à la grève de la faim illimitée entamée par neuf prisonniers civils sahraouis dans les geôles de l'occupant marocain.

Dans une lettre adressée à M. Guterres et rendu public par l'agence de presse sahraouie (SPS), M. Ghali a appelé le Secrétaire général de l'ONU et la communauté internationale à "assumer leurs responsabilités" et à agir sans délai pour obtenir la libération des prisonniers civils

sahraouis, notamment ceux du groupe de Gdeim Izik, détenus pour avoir revendiqué l'application de la Charte et des résolutions des Nations unies, ainsi que le droit du peuple sahraoui à l'autodétermination et à l'indépendance.

Les neuf prisonniers ont entamé, depuis le 23 septembre dernier, une grève de la faim illimitée dans les prisons d'Aït Melloul 2, de Tiflet 2 et de Kénitra, pour protester contre leurs conditions de détention et ce qu'ils considèrent comme un non-respect des règles pertinentes du droit international humanitaire et de la quatrième Convention de Genève, ainsi que la non-application des recommandations et avis des mécanismes de

l'ONU compétents en matière de détention arbitraire et de lutte contre la torture, précise la lettre.

Le président sahraoui affirme que le Makhzen a procédé à la dispersion des grévistes, alors que l'une de leurs revendications portait sur leur regroupement et leur transfert vers des villes du Sahara occidental occupé.

M. Ghali a fait également état de mauvais traitements, d'isolement et de restrictions, ainsi que de violences lors des transferts, affirmant que plusieurs prisonniers se trouvent dans un état de santé dégradé et nécessitent une prise en charge médicale appropriée, citant notamment les cas de Mohamed Bani et Hassan Eddah.